

Améliorer l'accueil des victimes de violences conjugales dans les unités de gendarmerie

RESULTATS DE L'AUDIT 2021

INSPECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE



Table des matières

Synthèse	3
Les 15 chiffres clés	3
Les points à retenir	4
Préambule	5
Les missions d'évaluation de l'Inspection générale de la gendarmerie.....	6
La méthodologie retenue pour l'évaluation de l'accueil des victimes de violences conjugales.....	7
Bilan du sondage 2021	8
Répartition géographique des réponses aux questionnaires.....	10
Accueil et premiers contacts	11
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie	11
Situation n°2 : intervention à domicile	12
Recueil de la parole et analyse de la situation	14
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie	14
Situation n°2 : intervention à domicile	18
Orientation des victimes	19
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie	19
Situation n°2 : Intervention à domicile	21
Protection des victimes	22
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie	22
Situation n°2 : Intervention à domicile	24
Annexes	26
Commentaires libres de victimes de violences conjugales : prise de plainte	26
Commentaires libres de victimes de violences conjugales : intervention à domicile	33
Questionnaires d'évaluation 2021 des victimes de violences conjugales	40

Les **15**



**chiffres clés
de l'audit 2021**

505

victimes de violences conjugales
ont répondu aux questionnaires



455 femmes



50 hommes



380

Unités de
gendarmerie
contrôlées

2 situations

prises en compte

41% des situations concernent
une **intervention à domicile**

59% des situations concernent
une **prise de plainte en gendarmerie**



Prise de plainte

95%



Indiquent ne pas avoir eu de
difficultés à déposer plainte



93%

Estiment que l'enquêteur a pris en
compte leur situation dans tous ses
aspects

68%

Indiquent avoir été orienté(e)s vers
une structure médicale



69%

Indiquent avoir fait l'objet de questions
sur les facteurs possibles de danger



Intervention à domicile



93%

Estiment que le premier contact
téléphonique est très et plutôt
positif

4%



Indiquent avoir eu besoin des
gendarmes pour trouver un
hébergement en urgence

90%

Estiment que les gendarmes ont bien
et plutôt bien pris en compte la
présence des enfants

71%

Ont fait l'objet d'un
questionnement sur la
présence d'une arme à
domicile



Les points à retenir

Les avis et témoignages des 505 victimes de violences conjugales permettent de mettre en exergue les éléments suivants :

- une **satisfaction globale des victimes** sur le comportement et l'action des militaires de la gendarmerie dans le traitement de leur situation.
- des conditions d'accueil, des temps d'attente et des contacts téléphoniques estimés satisfaisants.
- une amélioration par rapport 2020 s'agissant des contacts entre les victimes et les enquêteurs, du questionnaire sur la présence d'une arme à feu à domicile, de la diffusion des coordonnées des associations d'aide aux victimes lors d'une intervention à domicile et de l'orientation plus fréquente vers une structure médicale.

Pour autant, **des pistes de progrès apparaissent**. Il s'agit en particulier :

- d'une meilleure prise en compte des attentes des victimes concernant le suivi de leur procédure (placement et sortie de garde à vue des auteurs, sortie de prison,...) ainsi que l'évolution de leur situation (nouvelles mesures de protection, éléments de preuve supplémentaires,...). Un besoin est également exprimé quant à une information plus claire sur les conséquences possibles d'une enquête judiciaire.
- de la nécessité d'un traitement diligent des enquêtes (Cf. le délai estimé trop long, notamment entre le dépôt de plainte et la convocation de l'auteur), l'attente créant angoisse et incertitude. Cela suppose en parallèle la mise en œuvre de contrôles internes spécifiques des procédures judiciaires liées aux violences conjugales.
- d'un renforcement des dispositifs de protection, avec d'une part la mise en œuvre de contacts réguliers – téléphoniques voire physiques - avec les victimes, en particulier celles dont la grille d'évaluation du danger témoigne d'une situation très sensible, et avec d'autre part, la proposition rendue systématique d'inscription au module de sécurisation des interventions et demandes particulières de protection (SIDPP).
- un approfondissement des actions de formation des militaires de la gendarmerie. En effet, les témoignages recueillis dans l'audit montrent que les violences conjugales sont de nature protéiforme et apparaissent comme particulièrement complexes à appréhender. En outre, elles dépassent le seul cadre judiciaire et font appel nécessairement à d'autres compétences pour proposer aux victimes une mise en sécurité efficace (criminologie, psychologie, sociologie,...).

Préambule

Pour la première fois, l'Inspection générale de la gendarmerie nationale rend public son audit sur l'accueil des victimes des violences conjugales. Inscrite dans le prolongement du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, la démarche d'évaluation portée par la gendarmerie est à l'origine essentiellement opérationnelle en ce qu'elle vise à mieux appréhender la complexité des situations de violences conjugales, comprendre les attentes des victimes et améliorer ainsi les réponses à apporter en identifiant les axes d'effort et de progrès en interne.

La nature du questionnaire proposé aux victimes de violences conjugales a ainsi évolué, en passant du contrôle de la mise en œuvre des dispositifs prévus par l'Institution au recueil du ressenti des victimes et de leurs perceptions du service rendu. Tenant compte des résultats obtenus en 2019 et 2020, l'audit 2021 a pour ambition de tirer davantage de conclusions opérationnelles pour l'action de la gendarmerie, dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continues.

Les travaux du Beauvau de la sécurité ont pour leur part mis en exergue le besoin de transparence de l'action des forces de l'ordre, notamment comme garantie supplémentaire de préservation des liens de confiance avec la population. Ainsi, les éléments recueillis auprès des victimes sont restitués dans le présent document – et en particulier leurs témoignages – montrant ainsi que la gendarmerie n'a rien à cacher, et surtout pas le regard critique qu'elle peut porter sur elle-même. Les analyses pouvant en être déduites permettront certainement aux militaires de la gendarmerie de continuer de progresser face un enjeu national, et ce, toujours dans l'intérêt des victimes.

Je ne me suis pas sentie en sécurité le soir des faits car mon ex compagnon était totalement ivre et il est resté au domicile pour décuver. Je me suis réfugiée chez ma mère avec notre fille. Le lendemain, les gendarmes sont venus l'interpeller et l'ont placé en garde à vue. Ensuite, il a été incarcéré et maintenant il se trouve en foyer de réinsertion. A compter du lendemain, je me sentais en sécurité. Depuis qu'il est sorti, je bénéficie du dispositif avec le bracelet anti rapprochement. Je me sens dorénavant en sécurité.

Franchement, j'ai été très bien reçue. J'ai senti que mon dossier était bien pris en main. Ma fille de 15 ans a pu s'exprimer. Cela lui a fait du bien et ça l'a rassurée. Le seul point négatif comme je vous l'ai déjà dit, c'est le laps de temps entre le dépôt de ma plainte et la convocation de mon ex-conjoint. Tant qu'il n'était pas convoqué, j'ai vécu dans la peur. Depuis sa convocation, mon ex-conjoint ne me fait plus de problèmes. Je remercie les gendarmes car ils l'ont bien "cadré".

Les missions d'évaluation de l'Inspection générale de la gendarmerie

L'évaluation de l'accueil du public dans les unités fait suite à la création, en 2002, des communautés de brigades (COB) et des brigades territoriales autonomes (BTA). Elle a pour objet de s'assurer de la bonne qualité du service rendu par la gendarmerie afin de maintenir des relations de confiance avec la population qu'elle entend protéger et rassurer.

Des initiatives nombreuses ont été prises depuis plusieurs années pour améliorer la qualité de l'accueil des usagers et des victimes : adoption de la charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes, lancement d'une démarche-qualité, formation du personnel, mesure des résultats, mise en œuvre des engagements du référentiel Marianne et du Service public +.

Les fonctions de pilotage et de coordination de l'évaluation de l'accueil ont été confiées à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN). Dans ce cadre, l'IGGN donne aux régions de gendarmerie (via un réseau de contrôleurs internes) les modalités particulières d'organisation des contrôles, notamment en déterminant le volume des unités à visiter et les axes d'effort.

L'évaluation de la qualité de l'accueil en gendarmerie s'est étoffée, suivant l'évolution des initiatives nationales dans ce domaine. Elle repose aujourd'hui sur plusieurs modes de contrôles. Une des méthodes utilisée est celle du *testing*, dans laquelle un contrôleur interne endosse le rôle d'un usager. Sous anonymat, il appelle les brigades de gendarmerie et les centres opérationnels des groupements de gendarmerie pour évaluer la qualité de l'accueil téléphonique. Cette approche est nécessairement complétée par des visites *in situ* dans les brigades et les unités de gendarmerie sous la forme de contrôles inopinés et également anonymes.

S'agissant plus particulièrement du recueil de l'avis des victimes sur la prise en compte de leurs situations, un travail mené conjointement par la gendarmerie nationale, la police nationale et la délégation aux victimes, a permis d'élaborer une méthodologie et des questionnaires génériques sur l'accueil des victimes d'infractions, au sens large du terme. Mis en œuvre depuis 2007, ce dispositif de contrôle répond aux engagements du référentiel Marianne lequel s'impose à toutes les administrations de l'État. Suite aux travaux du Grenelle portant sur la lutte contre les violences conjugales, l'inspection générale de la gendarmerie a jugé opportun de compléter en 2020 le dispositif existant, en élaborant un questionnaire spécifique pour les victimes de violences conjugales, questionnaire comprenant en particulier des commentaires libres (Cf. annexe).

Je n'ai rien à dire sur l'intervention de la patrouille. Les gendarmes ont été très rassurants, professionnels et surtout dans leur attitude, ils étaient neutres. Ce que j'ai apprécié par rapport à d'autres interventions. Le lendemain, je suis allé faire une déposition à la gendarmerie et j'ai été entendue ainsi que ma fille et mon fils mineurs tandis que mon mari était placé en GAV. J'ai refusé toutefois de déposer plainte et je ne comprends pas pourquoi il a été condamné à 12 mois de prison avec sursis probatoire de 24 mois. Je n'ai pas un souvenir très précis de toute l'intervention car j'étais sous le choc et donc je ne suis pas très sûre de certaines de mes réponses.

La méthodologie retenue pour l'évaluation de l'accueil des victimes de violences conjugales

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat portée par le Président de la République. Dans le prolongement, des mesures fortes pour lutter contre les violences conjugales ont été décidées, parmi lesquelles la réalisation d'un audit ciblé sur l'accueil des femmes victimes à compter de 2019, audit étant appelé à se poursuivre dans le temps.

En 2019, ce sont ainsi 411 unités de gendarmerie et 235 victimes de violences conjugales qui ont été concernées par cet audit. En 2020, malgré une année marquée par une succession de crises constituant une contrainte forte pour les unités, ce sont 856 réponses positives qui ont été recueillies. L'évaluation 2020 a concerné 466 unités territoriales, tant en métropole qu'outre-mer.

La démarche d'évaluation des victimes de violences conjugales s'intègre aussi dans le pilier n°1 de la stratégie de la gendarmerie GEND 20.24 : « construire une offre de protection sur mesure ». Dans ce cadre et à compter de la campagne d'évaluation 2020, il est apparu ainsi pertinent de ne plus recourir au questionnaire générique de victimes d'infractions mais de réaliser un questionnaire dédié aux victimes de violences conjugales (Cf. annexe).

En effet, Il s'agissait de mieux prendre en compte les besoins et les ressentis des victimes au regard de l'offre de sécurité proposée par la gendarmerie nationale, notamment en approfondissant les points jugés critiques (gêne occasionnée du fait d'une audition menée par un enquêteur de sexe opposé, prise en compte des enfants lors des interventions à domicile, impartialité dans le traitement du dossier,...) et en laissant une part plus importante aux témoignages libres.

Le nouveau questionnaire, pour lequel l'avis de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) a été sollicité, comprend deux « entrées » différentes afin de mieux appréhender et restituer les attentes des victimes de violences conjugales au plus proche des réalités vécues :

- une entrée par situation : prise de plainte (situation de fragilité et de questionnement pour les victimes) et intervention à domicile (situation de crise) ;
- une entrée par domaine d'action : accueil et premiers contacts, recueil de la parole et des éléments, orientation vers les partenaires et protection des victimes.

La méthode employée est comparable à celle utilisée dans le cadre du questionnaire existant sur l'évaluation de l'accueil, à savoir des appels téléphoniques réalisés par sondage et directement auprès de victimes choisies aléatoirement par des contrôleurs spécialement formés. Les résultats sont anonymisés afin de protéger les données personnelles des victimes interrogées.

Trois autres modalités ont été également mises en œuvre :

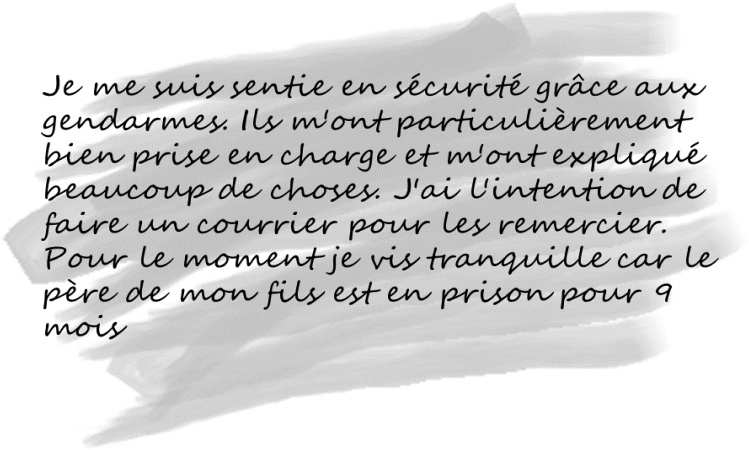
- l'étude préalable des dossiers. En effet, il semblait essentiel que les victimes de violences conjugales ne soient pas obligées de relater à nouveau leur situation afin de leur éviter de revivre ces événements malheureux ;
- un souci de représentativité, avec d'une part, l'évaluation d'hommes victimes de violences conjugales (cible de 10% des victimes contactées) et d'autre part, la prise en compte de situation relevant de zones rurales, péri-urbaines et urbaines, en métropole comme outre-mer ;
- la comptabilisation des refus de répondre aux questionnaires par les personnes contactées afin d'avoir une lecture plus précise sur l'appréciation de la démarche d'évaluation par les victimes.

Bilan du sondage 2021

Il convient de mentionner tout d'abord que la campagne d'évaluation de l'accueil des victimes de violences conjugales s'inscrit dans un contexte opérationnel particulièrement dense. Ce sont ainsi plus de 62.000 victimes de violences conjugales qui ont été prises en charge judiciairement par les unités de gendarmerie en 2021 (soit +10% par rapport à 2020). Environ 160.000 interventions par des patrouilles de gendarmerie sur des différents familiaux ont été réalisées (-3% par rapport à 2020). Les brigades de gendarmerie ont en outre transmis 32.000 signalements de situations sociales (+100% par rapport à 2020) dont 21.000 aux intervenantes sociales en gendarmerie (ISG) et 7.000 aux associations dans le cadre de violences intrafamiliales. Enfin, près de 26.500 victimes de violences ont été recontactées par les enquêteurs après un premier acte judiciaire (+100% par rapport à 2020).

L'évaluation effectuée par sondage en 2021 a permis de recueillir les avis de 505 victimes. Ce sont ainsi 455 femmes et 50 hommes qui ont bien voulu répondre aux questionnaires proposés. Cela a concerné 380 unités de gendarmerie réparties sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'outre-mer. A noter que 46 victimes n'ont pas souhaité effectuer cette démarche.

Sans mésestimer les remarques et critiques émises par certaines victimes, l'analyse des questionnaires et des réponses libres témoignent d'une satisfaction globale des victimes de violences conjugales interrogées sur l'accueil réservé ainsi que sur le comportement et l'action des militaires de la gendarmerie. L'amélioration sur plusieurs sujets concernant l'accueil, l'accompagnement et la protection des victimes montre l'appropriation progressive par les gendarmes des nouvelles mesures mises en œuvre dans ces domaines.



Je me suis sentie en sécurité grâce aux gendarmes. Ils m'ont particulièrement bien prise en charge et m'ont expliqué beaucoup de choses. J'ai l'intention de faire un courrier pour les remercier. Pour le moment je vis tranquille car le père de mon fils est en prison pour 9 mois

Pour autant, plusieurs points d'attention et donc représentant des marges de progrès apparaissent. Concernant les actions déployées par la gendarmerie, les résultats du sondage soulignent la nécessité de présenter davantage les dispositifs juridiques accompagnant les victimes et de proposer plus systématiquement la grille d'évaluation du danger ainsi que l'inscription au module de sécurisation des interventions et demandes particulières de protection (SIDPP). Enfin, un autre axe d'effort concerne une plus grande sollicitation des intervenantes sociales en gendarmerie sur les dossiers de violences conjugales.

De nombreuses victimes expriment également le besoin d'être tenues informées des avancées de la procédure judiciaire *ante* et *post* décision pénale, procédure qu'elles jugent parfois lourde et complexe. En outre, elles regrettent le délai estimé trop long, notamment entre le dépôt de plainte et la convocation de l'auteur, cette attente créant angoisse et incertitude.

Les gendarmes ont été très rassurants et très à l'écoute. L'intervention s'est très bien passée. La seule remarque négative que je pourrais faire concerne la journée du lendemain, soit à l'issue de la garde à vue du mis en cause. Je n'ai été prévenue que très tardivement de sa libération et je n'ai donc pas eu le temps de quitter le domicile avant son retour.

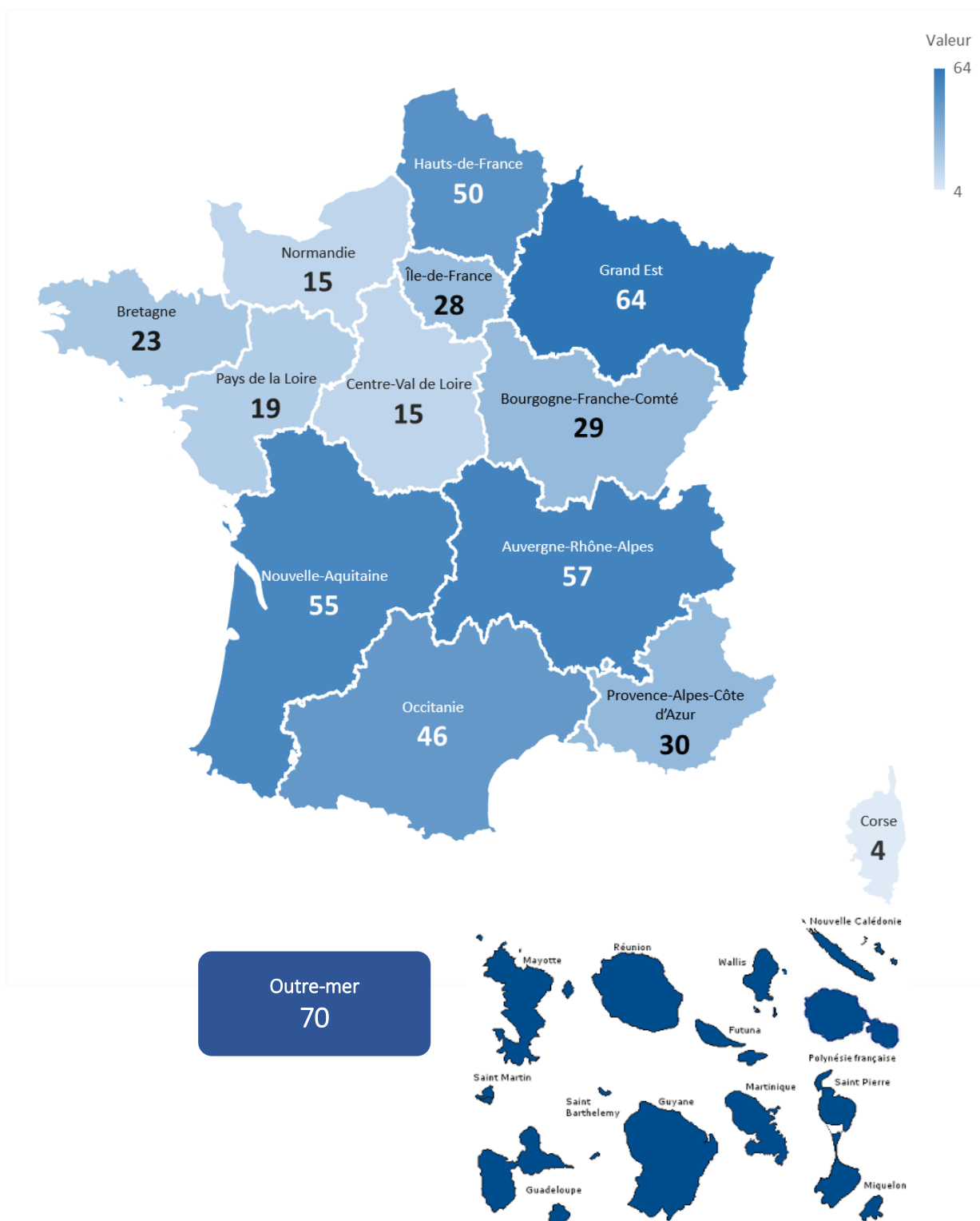
Il convient de mentionner que l'exercice même d'évaluation des victimes de violences conjugales a induit un prolongement très intéressant aux actions déployées sur le terrain. En effet, les entretiens réalisés par les contrôleurs internes ont permis de relever des situations toujours à risque, d'effectuer des rappels pédagogiques sur le dispositif de sécurisation des interventions et demandes particulières de protection (SIDPP), d'expliquer les suites judiciaires possibles d'une procédure et d'appeler l'attention des échelons de commandement sur des cas devenus plus sensibles.

Ainsi, c'est la démarche même de rappel des victimes qui doit être prise en considération dans les modes d'action de la gendarmerie, notamment parce que les attentes des victimes sont très fortes en termes de suivi de procédures (placement et sortie de garde à vue des auteurs, date de transmission de la procédure au parquet,...) et d'évolution de leur situation (nouvelles mesures de protection, éléments de preuve supplémentaires,...).

En annexe sont retranscrits les témoignages libres des victimes durant les entretiens. Ces éléments sont particulièrement éclairants sur le ressenti des victimes. Ils pourraient en outre être utilisés dans le cadre d'actions de formation sur les violences conjugales afin d'illustrer les attentes et les besoins des victimes en termes d'accueil, de recueil de la parole, d'orientation et de mesures de protection.

J'ai deux remarques à formuler : J'aurais souhaité que mon dossier soit traité plus rapidement même si comprends que faisant l'objet d'un harcèlement mais n'étant pas victime de coups, ma plainte n'était pas prioritaire. Ceci dit, j'émet cette remarque car je constate que depuis que mon ex-conjoint a été entendu par la gendarmerie, il ne m'a plus harcelée ni importunée. Je n'ai pas été informée des suites judiciaires concernant ma plainte.

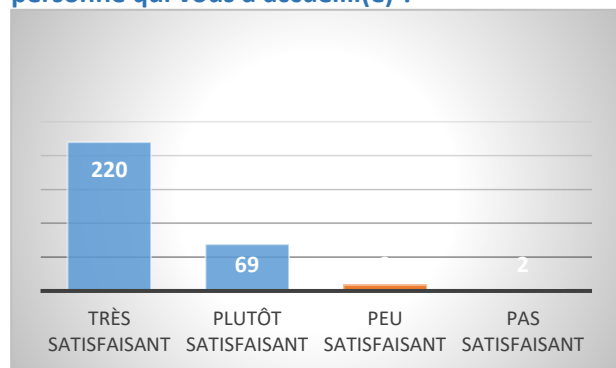
Répartition géographique des réponses aux questionnaires



Accueil et premiers contacts

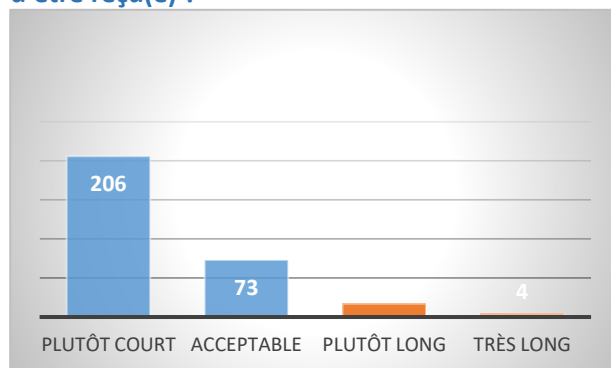
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie

Comment qualifiez-vous le premier contact avec la personne qui vous a accueilli(e) ?



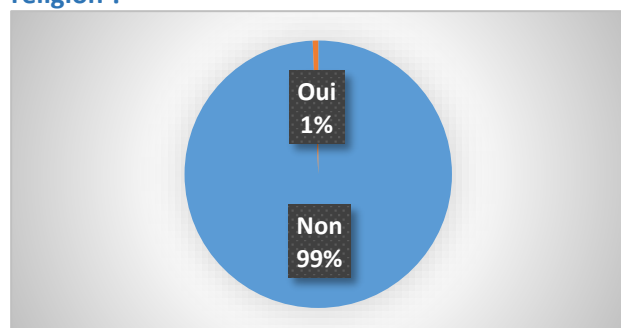
96 % des victimes interrogées estiment que le premier contact est très et plutôt satisfaisant. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

Comment estimez-vous le temps d'attente avant d'être reçu(e) ?



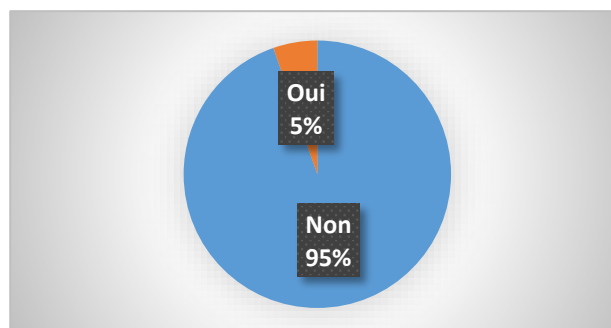
93 % estiment des victimes interrogées que les temps d'attente est plutôt court et acceptable. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

Avez-vous le sentiment d'avoir fait l'objet d'une quelconque discrimination en raison de votre sexe, de votre origine ethnique ou sociale, de votre religion ?



1% des victimes interrogées estiment avoir fait l'objet de discrimination. Ce résultat reste stable par rapport à 2020. Deux observations ont été recueillies. Une femme victime estime que les enquêteurs prenaient parti en faveur du conjoint. Un homme victime estime avoir fait l'objet de discrimination en raison de son sexe.

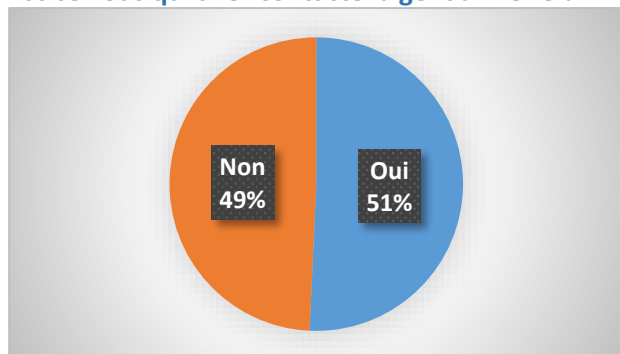
Avez-vous rencontré des difficultés pour déposer plainte ?



95% des victimes interrogées indiquent n'avoir pas eu de difficultés pour déposer plainte. Ce résultat reste stable par rapport à 2020. Une quinzaine d'observations a pu être recueillie. Les remarques concernent des difficultés éprouvées par les victimes elles-mêmes à porter plainte (pouvoir sortir du domicile, hésitation, questionnement personnel). Quatre victimes indiquent avoir essuyé un refus de prise de plainte (ex : absence de violences physiques). Des observations concernent des problèmes de comportement de la part des enquêteurs (ex : jugement de valeur, mauvais accueil).

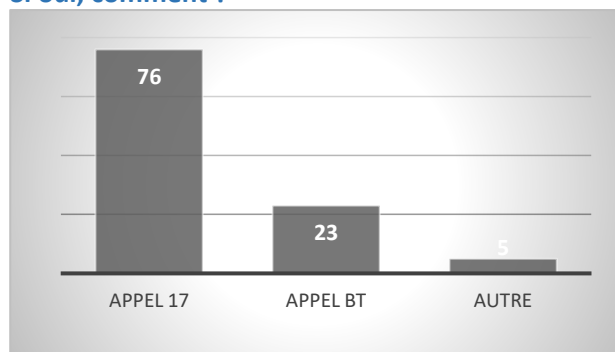
Situation n°2 : intervention à domicile

Est-ce vous qui avez contacté la gendarmerie ?



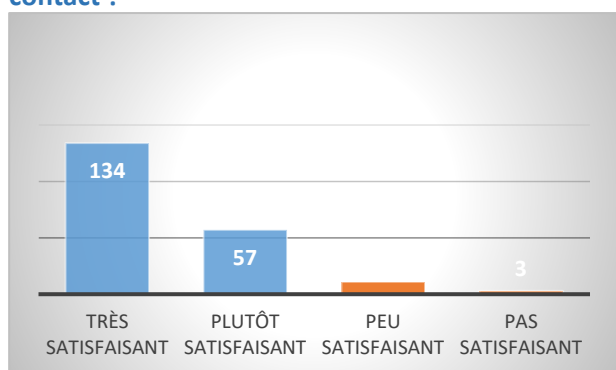
Près d'une intervention à domicile sur deux est déclenchée par un tiers. Cela peut témoigner d'une prise de conscience plus importante de l'entourage de victimes de violences conjugales sur la nécessité de signaler les faits afin de protéger les victimes. 34% des signalements provenaient de tiers en 2020, soit une hausse de 15 points pour 2021.

Si oui, comment ?



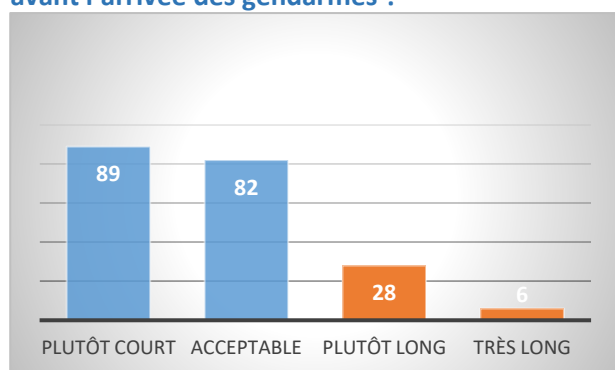
95% des interventions à domicile pour des violences conjugales sont déclenchées suite à un appel direct à la gendarmerie (appel 17 ou appel à une brigade de gendarmerie). Cela implique une formation continue des opérateurs des centres opérationnels de la gendarmerie et des chargés d'accueil des brigades territoriales au traitement de ces appels.

Si oui, comment qualifiez-vous ce premier contact ?



93 % des victimes interrogées estiment que le premier contact est très et plutôt satisfaisant. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

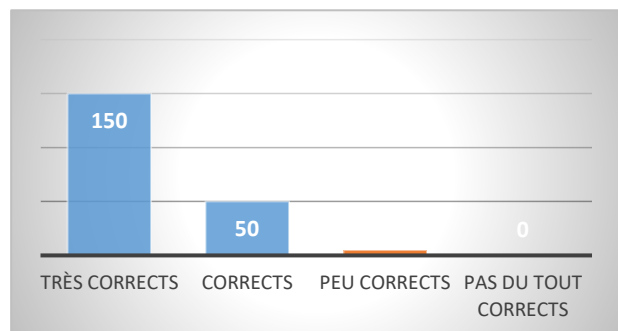
Si oui, comment estimez-vous le temps d'attente avant l'arrivée des gendarmes ?



83 % des victimes interrogées estiment que le temps d'attente est plutôt court et acceptable. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

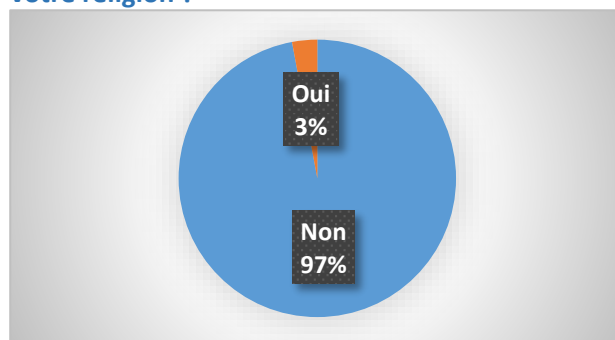
J'étais au téléphone avec ma mère quand on s'est disputé avec mon petit ami et qu'il m'a tapée. Ma mère a paniqué et elle a appelé les gendarmes. Les gendarmes n'ont pas cherché à savoir, ils ont mis les menottes à mon petit ami et l'ont placé en garde à vue. Mais moi, je ne me sentais pas en insécurité, je ne considérais pas ça comme des violences. Maintenant il est en prison, pas par rapport à ça, mais ça n'a rien arrangé. Et je le regrette ! C'est pour ça que je dis que les gendarmes n'ont pas été très corrects.

A leur arrivée, les gendarmes qui sont intervenus à votre domicile vous ont paru ?



98 % des victimes interrogées estiment que le comportement des gendarmes est correct et très correct. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

Avez-vous le sentiment d'avoir fait l'objet d'une quelconque discrimination en raison de votre sexe, de votre origine ethnique ou sociale, de votre religion ?



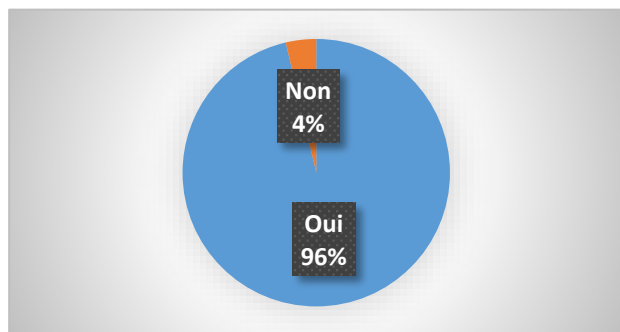
3% des victimes interrogées estiment avoir fait l'objet de discrimination. Ce résultat reste stable par rapport à 2020. Six observations sur ce sujet ont été recueillies. Deux hommes estiment avoir été victimes de discrimination de la part de la patrouille en raison de leur sexe. Deux victimes femmes soulignent un manque d'empathie de la part de la patrouille. Une femme victime estime avoir fait l'objet de discrimination car appartenant à la communauté des gens du voyage. Une femme victime indique enfin que sa situation a fait l'objet d'un traitement non adapté en raison de contentieux judiciaires précédents.

Je n'ai pas demandé l'intervention des gendarmes. Ce sont les voisins qui ont appelé à cause du tapage et de mes cris. Je n'ai pas voulu déposer plainte lors de ma déclaration. Toutefois depuis leur intervention la situation s'est apaisée.

Recueil de la parole et analyse de la situation

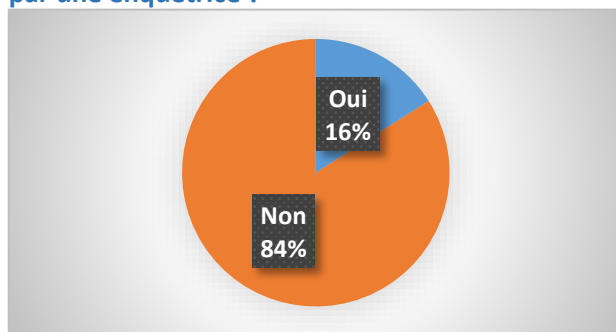
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie

Avez-vous été dirigé(e) vers un espace d'accueil calme et respectant la confidentialité ?



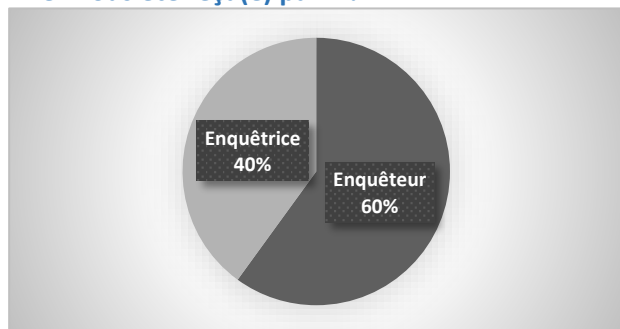
96% des victimes interrogées indiquent avoir été dirigées vers un espace d'accueil calme et respectant la confidentialité lors de leur prise de plainte. Ce résultat reste stable par rapport à 2020. Cela témoigne d'un effort consenti dans ce domaine, malgré des contraintes immobilières structurantes touchant en particulier les petites unités de gendarmerie.

Avant l'audition, avez-vous demandé ou vous a-t-on proposé d'être entendu(e) par un enquêteur ou par une enquêtrice ?



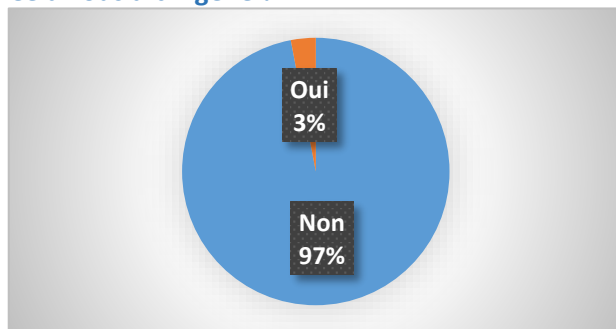
16% des victimes indiquent avoir demandé ou avoir fait l'objet d'une proposition du choix d'un enquêteur / une enquêtrice. Il convient de rappeler qu'au niveau national le taux de féminisation des sous-officiers de la gendarmerie est de 16,1%. Ce taux de féminisation ajouté à la polyvalence des sous-officiers servant dans les brigades territoriales réduisent de fait les possibilités d'organisation de permanences uniquement réalisées par des enquêtrices pour l'accueil de femmes victimes.

Avez-vous été reçu(e) par... ?



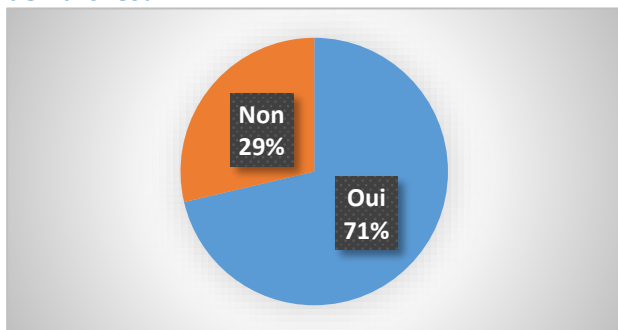
Malgré les contraintes évoquées ci-dessus concernant le choix d'un enquêteur / une enquêtrice, il est noté un effort d'organisation au sein des brigades de gendarmerie afin de permettre aux femmes victimes de violences conjugales d'être reçues par des enquêtrices (hausse de 6 points par rapport à 2020).

Cela vous a-t-il gêné ?



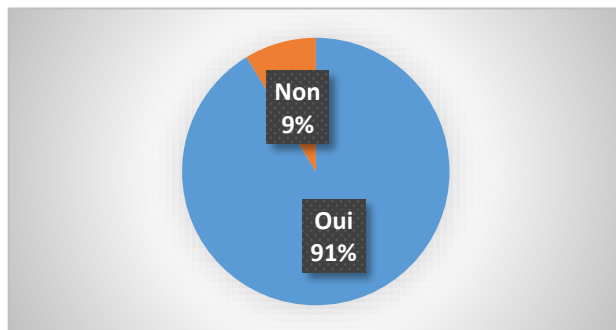
Contrairement peut-être à certaines idées reçues, les victimes en très grande majorité (97%) n'éprouvent pas de gêne à être entendues par un enquêteur de sexe opposé. Ainsi, 162 femmes victimes de violences conjugales ont été auditionnées par un enquêteur de sexe opposé. 9 victimes ont été gênées par cette situation, en particulier lorsque les violences conjugales comportent des violences sexuelles. 13 hommes victimes de violences conjugales ont été entendus par des enquêtrices. Un homme victime a signalé une gêne particulière dans ces circonstances.

Avez-vous reçu une information sur les dispositifs juridiques pour vous accompagner dans vos démarches?



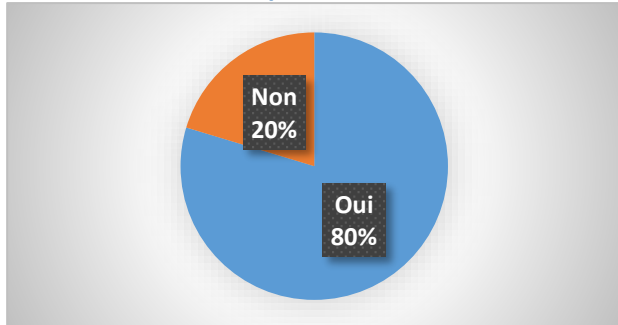
71% des victimes interrogées indiquent avoir reçu une information sur les dispositifs juridiques. Ce point peut néanmoins faire l'objet d'une étude complémentaire auprès des unités de gendarmerie car il est en baisse de 9 points par rapport à 2020.

Vous a-t-on remis votre récépissé de votre dépôt de plainte (ou copie de votre plainte) ?



A l'issue d'un dépôt de plainte et en application de l'article 15-3, alinéa 2 du CPP, un récépissé est remis à la victime ainsi qu'une copie du dépôt de plainte si la victime en fait la demande. Le résultat donné par le sondage montre que cette démarche est en baisse de 3 points par rapport à 2020. Cela suppose donc un rappel auprès des unités de gendarmerie sur le caractère obligatoire de la remise du récépissé, en particulier lorsqu'il s'agira de prendre les plaintes en mobilité (« hors les murs »).

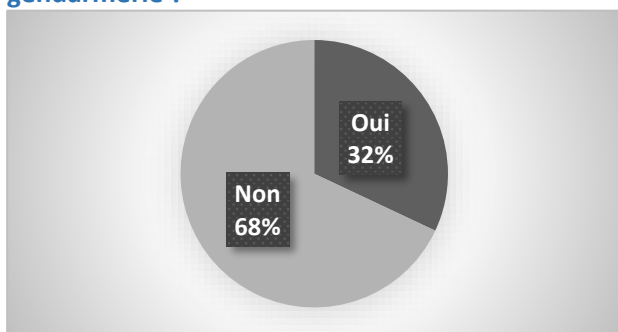
Vous a-t-on expliqué les suites judiciaires pouvant être données à votre plainte ?



➔ 80% des victimes de violences conjugales interrogées indiquent avoir reçu des explications sur les suites judiciaires pouvant être données à leur plainte. Ce chiffre est stable par rapport à 2020. L'explication des suites judiciaires reste une attente forte et récurrente de la part des victimes. Aussi, cette mesure pour être confortée pourrait s'accompagner d'une action de pédagogie grand public sur les modalités très concrètes d'une prise de plainte pour violences conjugales au sein d'une brigade de gendarmerie, et sur les suites possibles au-delà des seuls aspects techniques.

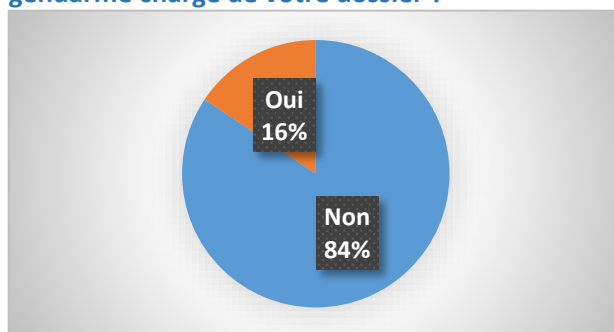
Plus généralement, les témoignages recueillis auprès des victimes de violences conjugales soulignent le besoin des victimes d'être régulièrement informées des avancées de leur procédure judiciaire. L'absence de suivi suscite chez certaines personnes un sentiment d'abandon des pouvoirs publics ou de crainte liée au manque d'information sur la prise en compte ou non de l'auteur par la chaîne pénale (audition, convocation, garde à vue, remise en liberté, soins thérapeutiques,...). Des victimes ont souligné le caractère très utile de la démarche visant à recontacter une victime de violences conjugales à l'issue de la prise de plainte. D'autres ont enfin exprimé des regrets quant aux modalités actuelles de dépôt de plainte car la procédure est considérée lourde, longue et parfois contre-productive (situation de victimisation secondaire).

Avez-vous eu besoin de reprendre contact avec la gendarmerie ?



Environ un tiers des victimes recontactent les enquêteurs. Ce volume important est à considérer dans les modes d'action et dans le suivi des dossiers. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

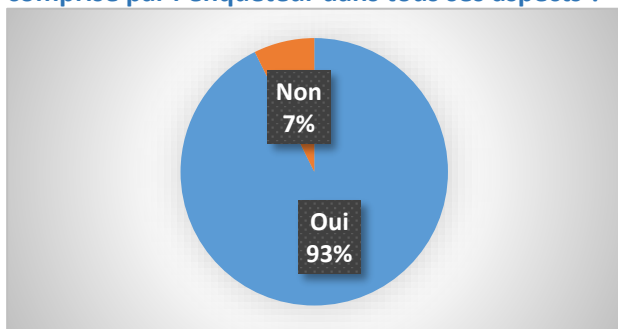
Si oui, avez-vous eu des difficultés pour joindre le gendarme chargé de votre dossier ?



Alors que 21% des victimes interrogées en 2020 avaient des difficultés pour joindre l'enquêteur chargé de leur dossier, ce taux est de 16% en 2021 (baisse de 5 points). Cela témoigne d'une meilleure prise en compte de cette exigence par les unités de gendarmerie, notamment dans l'organisation des relations victimes / enquêteurs.

Les gendarmes ont été très compréhensifs. L'intervention s'est très bien passée. Le seul point négatif est que j'ai trouvé la procédure pénale, de la plainte au procès, extrêmement lourde et longue. Aujourd'hui, je n'aspire qu'à une chose : oublier ces moments difficiles. Je pense que si les gendarmes m'avaient informée du processus lors de leur intervention, je n'aurais jamais déposé de plainte.

Pensez-vous que votre situation a été bien comprise par l'enquêteur dans tous ses aspects ?



➔ 93% des victimes interrogées indiquent que leur situation a bien été comprise dans tous ses aspects par l'enquêteur. La documentation scientifique montre qu'une victime, lors de sa première audition, pourrait ne pas entièrement exposer à l'enquêteur l'ensemble des faits subis et les difficultés rencontrées (victimes en état de choc psychologique). Le résultat du sondage sur cette question montre toute la pertinence du recours à un canevas d'audition des victimes de violences conjugales, en permettant de contextualiser et de matérialiser de la façon la plus précise possible la situation rencontrée par la victime. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

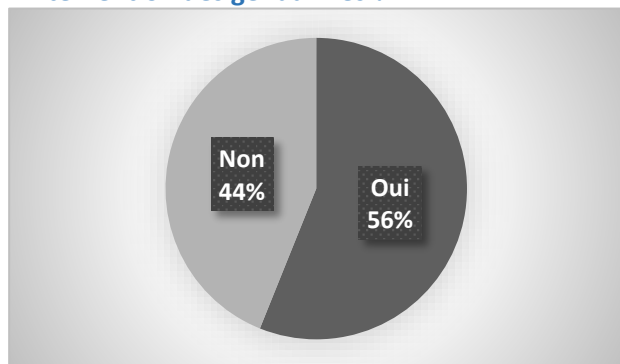
Les victimes qui ont souhaité réagir de manière négative à cette question évoquent notamment les situations suivantes :

- victime qui ne comprend pas pourquoi c'est elle qui a dû quitter le domicile, car la situation a créé des contraintes multiples sur son travail, la scolarisation des enfants,... ;
- personne ne s'estimant pas victime et ne comprenant pas la garde à vue de son conjoint ;
- victime qui ne souhaitait pas déposer plainte et indique avoir été contrainte par une association ;
- victime indiquant que la gendarmerie a refusé de l'accompagner pour récupérer ses affaires ;
- victime soulignant la complexité supplémentaire du dossier liée à la durée du titre de séjour ;
- victime évoquant des jugements de valeur et des propos indécents de la part des enquêteurs ;
- victime ne comprenant pas la décision du magistrat ;
- victimes indiquant n'avoir pas eu d'informations sur l'avancée de leurs dossiers ou soulignant leur lenteur ;
- homme victime de violences conjugales considérant que l'enquête a été menée à charge alors que les violences étaient réciproques.

La manière d'agir des gendarmes est admirable. Mais moi, je ne peux pas quitter le domicile avec mes enfants car mon bureau est à domicile et que je n'ai pas assez de ressources financières pour partir avec mes enfants. Je vis un calvaire. J'espère qu'une décision sera rapidement prise pour que mon mari quitte le domicile.

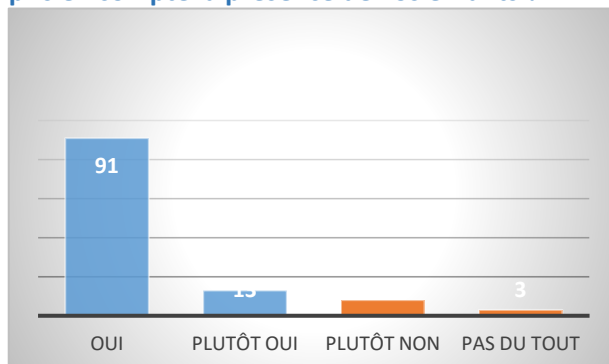
Situation n°2 : intervention à domicile

Est-ce que des enfants étaient présents lors de l'intervention des gendarmes ?



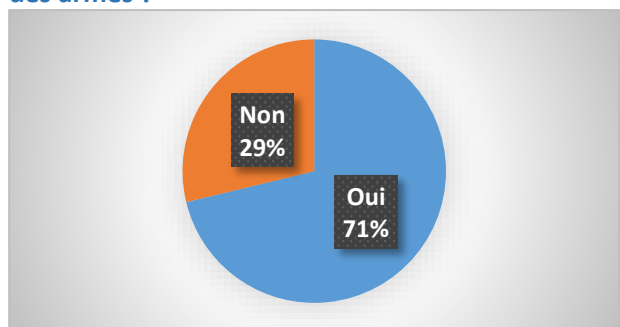
La présence d'enfants lors des interventions à domicile pour violences conjugales a concerné plus d'une situation sur deux.

Si oui, pensez-vous que les gendarmes ont bien pris en compte la présence de vos enfants ?



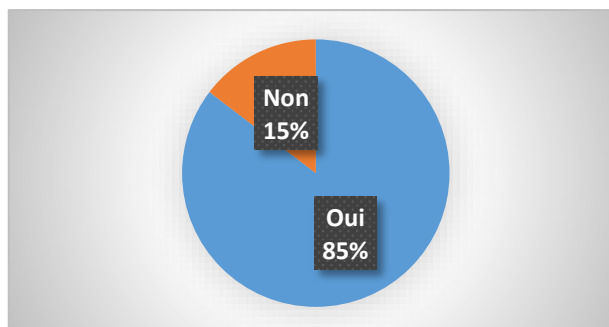
90 % des victimes interrogées estiment que les gendarmes ont bien et plutôt bien pris en compte la présence des enfants lors de l'intervention. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

Est-ce que les gendarmes vous ont demandé si le conjoint(e) /partenaire détenait ou avait accès à des armes ?



71% des victimes interrogées ont indiqué avoir fait l'objet d'une question sur la présence d'arme(s) à domicile. Le processus d'évaluation opérationnelle immédiat « P.R.O.T.E.G.E.R » mis en place en décembre 2019 au sein de la gendarmerie intègre un questionnaire sur la présence d'une arme (Cf. R signifiant Risques aggravants). Ce processus semble de plus en plus maîtrisé par les patrouilles de gendarmerie. En effet, le taux de réponses positives était de 48% en 2020, soit une hausse de 23 points en 2021.

Vous a-t-on proposé, à l'issue de l'intervention, de faire une déclaration écrite à la gendarmerie ?

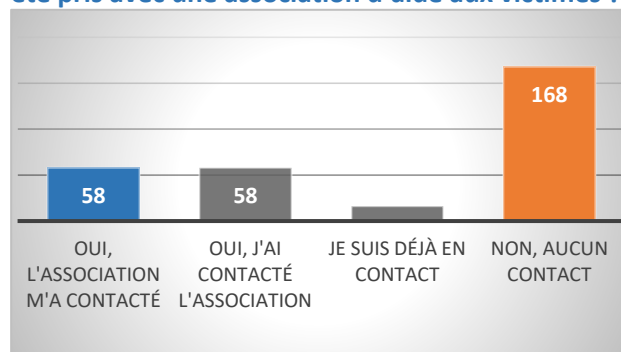


85% des victimes interrogées indiquent avoir fait l'objet d'une proposition pour réaliser une déclaration écrite à la gendarmerie à l'issue d'une intervention à leur domicile. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

Orientation des victimes

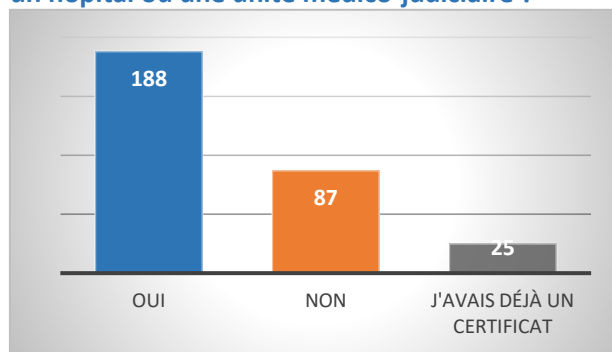
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie

A l'issue de votre plainte, est-ce qu'un contact a été pris avec une association d'aide aux victimes ?



Hormis celles déjà en relation, 41% des victimes interrogées indiquent avoir eu un contact avec une association d'aide aux victimes à l'issue d'un dépôt de plainte. Certaines victimes ont indiqué ne pas avoir eu besoin de contacter une association car les informations et les conseils donnés par les enquêteurs ont suffi. Des victimes ont indiqué également avoir pris l'initiative de contacter une association et auraient souhaité un suivi plus régulier.

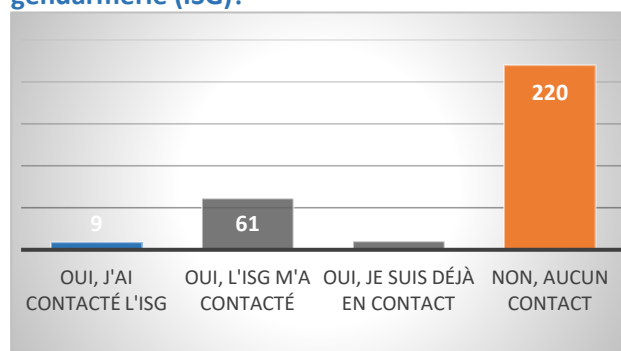
Vous a-t-on également orienté(e) vers un médecin, un hôpital ou une unité médico-judiciaire ?



Hormis celles ayant déjà un certificat médical, 68% des victimes interrogées ont fait l'objet d'une orientation vers une structure médicale à l'occasion d'un dépôt de plainte. Ce résultat reste stable par rapport à 2020.

Le gendarme qui m'a reçu a été très correct et gentil. Il m'a donné les coordonnées d'une association de victimes que j'ai contactée. Je regrette d'avoir porté plainte car c'était la 1ère fois que des violences avaient lieu et cela a eu des conséquences sur ma vie puisque je suis séparée désormais de mon mari. Je n'ai aucun reproche à faire à la gendarmerie qui a été très correcte.

A l'issue de votre plainte, est-ce qu'un contact a été pris avec une intervenante sociale en gendarmerie (ISG)?

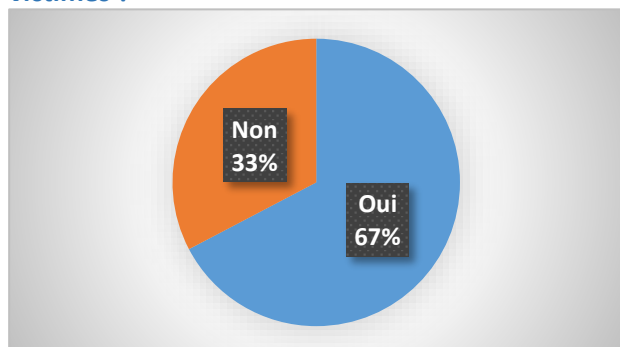


➔ Hormis celles déjà en relation, 24% des victimes ont eu un contact avec une ISG à l'issue d'un dépôt de plainte. Véritables urgentistes de l'action sociale, les ISG interviennent au profit de la population hors champ pénal. Contrairement aux assistantes sociales de secteur, elles n'ont pas vocation à assurer un suivi sur le long terme. Dans le respect de leur cadre juridique et déontologique d'action, les ISG peuvent être informées soit directement par un gendarme d'une situation de détresse sociale ; soit en s'autosaisissant à partir du résumé hebdomadaire de l'activité à caractère social délivré par le groupement de gendarmerie départementale. Une hausse des prises en compte des ISG des situations de violences conjugales peut représenter un axe de progrès dans le parcours de sortie des violences subies par les victimes.

Je subissais depuis des années des violences conjugales graves. C'est ma fille qui en a parlé à un enseignante de son école ; grâce au signalement effectué par l'école, j'ai été mise en relation avec une ISG qui m'a prise en compte. Ayant pu être sortie du domicile conjugal et être mise à l'abri, l'ISG a organisé mon audition à la BP de X et m'a accompagnée lors de mon dépôt de plainte. Je suis très reconnaissante envers l'ISG et j'ai conscience d'avoir bénéficié d'un traitement privilégié.

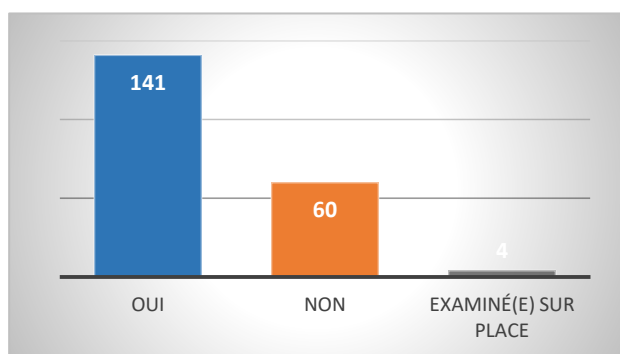
Situation n°2 : Intervention à domicile

Est-ce que les gendarmes vous ont communiqué les coordonnées d'une association d'aide aux victimes ?



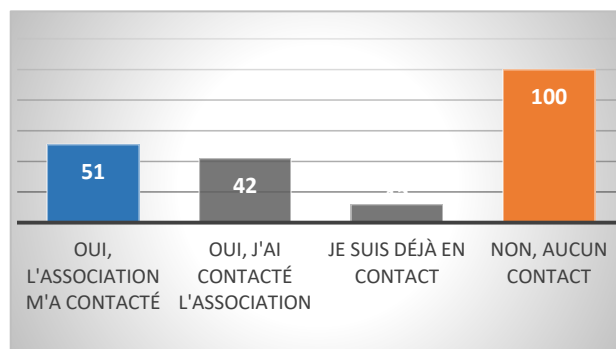
66% des victimes interrogées indiquent avoir reçu les coordonnées d'une association d'aide aux victimes à l'occasion de l'intervention d'une patrouille à leur domicile. Dans un contexte opérationnel dense, certains primo-intervenants n'ont pas toujours le temps de donner des brochures ou de prendre le temps d'échanger longuement avec les victimes ; dans ce cas, ils indiquent que l'enquêteur de la brigade donnera tous les éléments utiles lors du dépôt de plainte. A noter une progression positive dans ce domaine, avec une hausse de 9 points par rapport à 2020.

Vous a-t-on également orienté(e) vers un médecin ou un hôpital ?



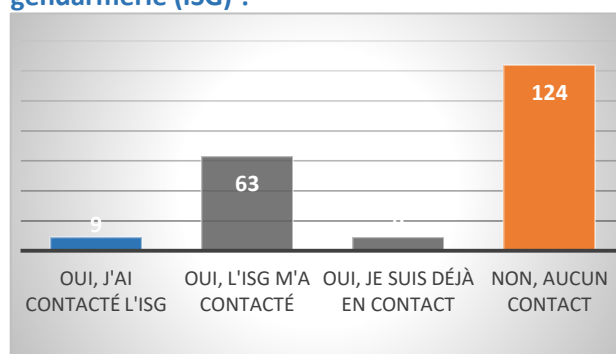
71 % des victimes interrogées ont fait l'objet d'une orientation vers un médecin ou un hôpital. Ce résultat est en hausse de 4 points par rapport à 2020.

A l'issue de l'intervention, est-ce qu'un contact a été pris avec une association d'aide aux victimes ?



Exceptées celles déjà en contact avec une association, 48% des victimes interrogées indiquent avoir eu un contact avec une association d'aide aux victimes à l'issue d'une intervention à domicile.

A l'issue de l'intervention, est-ce qu'un contact a été pris avec une intervenante sociale en gendarmerie (ISG) ?

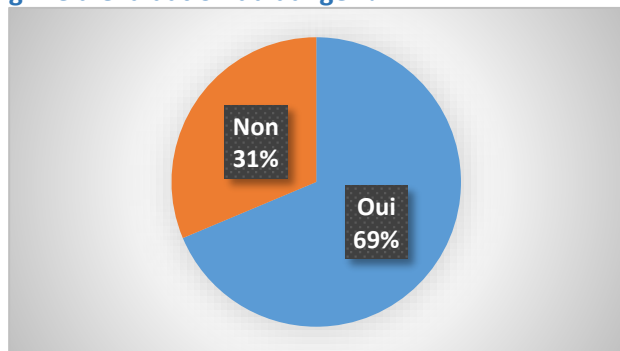


40% des victimes interrogées indiquent être en contact avec une intervenante sociale en gendarmerie (ISG) suite à l'intervention d'une patrouille de gendarmerie à leur domicile. Ce chiffre reste stable par rapport à 2020.

Protection des victimes

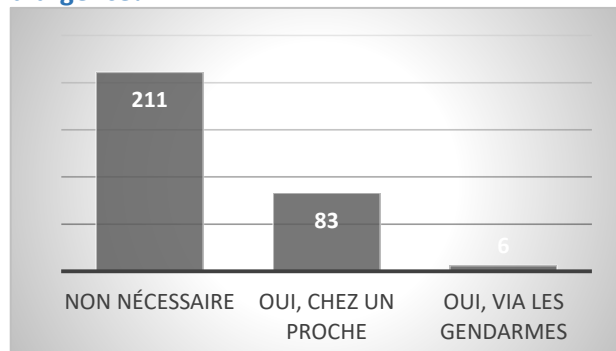
Situation n°1 : Plainte dans une brigade de gendarmerie

Avez-vous accepté de remplir avec l'enquêteur la grille d'évaluation du danger ?



69% des victimes interrogées ayant déposé plainte indiquent avoir accepté de remplir avec les enquêteurs la grille d'évaluation du danger. Les victimes ayant répondu « non » (31%) indiquent dans leur majorité que cette grille ne leur a pas été proposée durant l'audition. D'autres victimes mentionnent ne plus se souvenir de cet acte de procédure. Ce résultat est néanmoins en baisse de 9 points par rapport à 2020. Cela implique donc un approfondissement et une consolidation de la démarche en interne gendarmerie pour 2022.

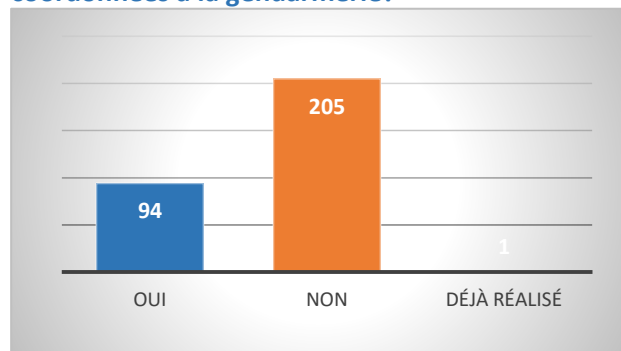
Avez-vous dû trouver une solution d'hébergement d'urgence ?



Dans plus de deux tiers des situations (70%), les victimes interrogées indiquent n'avoir pas eu besoin de recourir à un hébergement d'urgence. Dans cette hypothèse, un hébergement chez un proche est davantage utilisé que dans une structure spécialisée. L'hébergement dans des structures spécialisées représente 7% des cas étudiés.

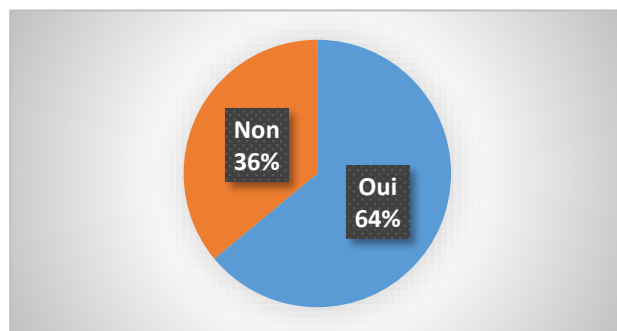
En fait, en osant déposer plainte, je me suis plutôt sentie dans un premier temps davantage en danger car je craignais d'éventuelles représailles de la part de mon ex-conjoint. J'ai heureusement été rapidement rassurée car j'ai eu la chance de bénéficier d'une ordonnance de protection quelques jours après mon dépôt de plainte.

Afin de mieux répondre à un appel d'urgence de votre part, est-ce que les gendarmes vous ont présenté le dispositif de sécurisation des interventions et des demandes particulières de protection (SIDPP) et proposé d'enregistrer vos coordonnées à la gendarmerie?



31% des victimes interrogées indiquent avoir fait l'objet d'une proposition d'inscription SIDPP à l'issue de leur dépôt de plainte. Ce résultat est en baisse de 4 points par rapport à 2020.

Vous êtes-vous senti(e) en sécurité après votre dépôt de plainte ?



36% des victimes ont indiqué ne pas se sentir en sécurité après leur dépôt de plainte. La plainte est en effet un moment clé dans le parcours d'une victime de violences conjugales, avec une crainte accrue de représailles de la part du conjoint violent. Cette situation mérite une étude plus approfondie afin d'identifier des modes d'action complémentaires et nécessaires pour davantage rassurer les victimes.

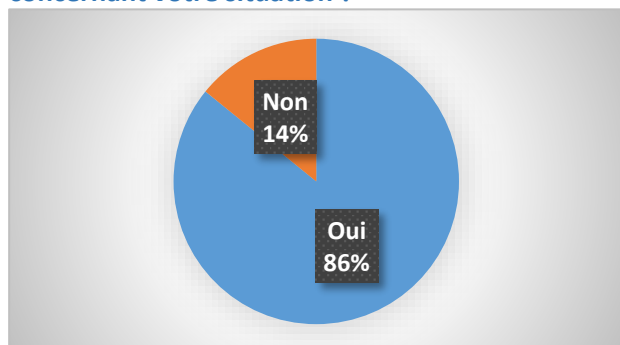
Une centaine d'observations ont été recueillies s'agissant des raisons expliquant le manque de sécurité ressenti par les victimes à l'issue d'un dépôt de plainte. Plusieurs situations sont exposées :

- une peur persistante à l'égard de l'auteur considéré par la victime comme une personne foncièrement dangereuse et instable psychologiquement ;
- une peur de représailles car la victime a déposé plainte (observations très récurrentes) ;
- les pressions voire les violences commises par la famille de l'auteur ;
- une crainte qui dure tant que des mesures de protection ne sont pas mises en œuvre (ex : mesures d'éloignement de l'auteur, incarcération de l'auteur, nouvel hébergement non connu de l'auteur,...) ;
- une attente angoissante liée à une convocation jugée trop longue de l'auteur à la brigade de gendarmerie. En règle générale, l'absence d'information sur l'avancée de la procédure est un facteur de stress pour les victimes de violences conjugales. A noter que les délais de convocation augmentent quand la procédure est transmise à un autre service / unité ;
- la poursuite des faits de violences autres que physiques par l'auteur (menaces, harcèlements, dégradations de biens,...) ;
- l'inquiétude suscitée par l'absence de décision judiciaire contre l'auteur (classement sans suite) à l'issue de la procédure.

Mon conjoint a été placé en GAV : cela m'a rassurée.

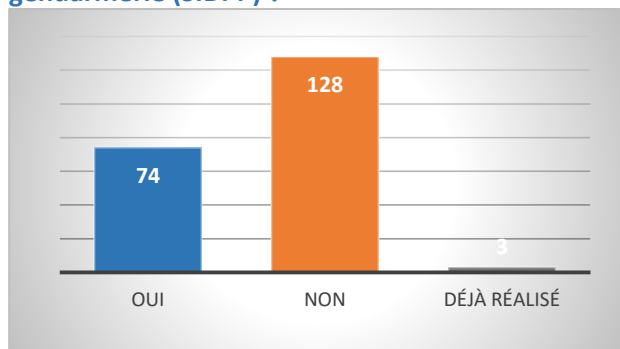
Situation n°2 : Intervention à domicile

Est-ce que les gendarmes vous ont posé des questions sur les facteurs possibles de danger concernant votre situation ?



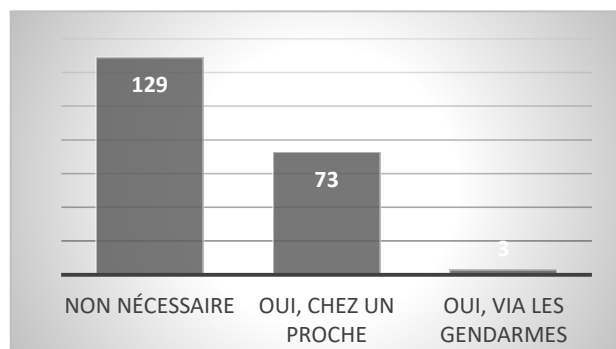
86% des victimes interrogées ont indiqué avoir fait l'objet de questionnement sur les facteurs possibles de danger. Ce résultat est en hausse de 10 points par rapport à 2020 et témoigne d'une meilleure maîtrise du processus d'évaluation opérationnelle immédiat « P.R.O.T.E.G.E.R ».

Afin de mieux répondre à un appel d'urgence de votre part, est-ce que les gendarmes vous ont proposé d'enregistrer vos coordonnées à la gendarmerie (SIDPP) ?



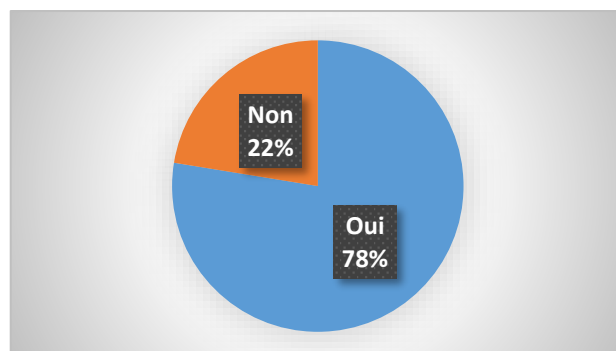
37% des victimes interrogées indiquent avoir fait l'objet d'une proposition d'inscription SIDPP. Ce résultat reste stable par rapport à 2020. Ce sujet peut faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il convient de noter qu'à la lecture des commentaires libres des victimes, il semble que ce dispositif ne soit pas bien compris par ces dernières (nouvelle présentation à envisager).

Avez-vous dû trouver une solution d'hébergement d'urgence ?



Dans 63% des situations, les victimes interrogées indiquent n'avoir pas eu besoin de recourir à un hébergement d'urgence après l'intervention d'une patrouille de gendarmerie à leur domicile. Dans l'hypothèse d'une recherche de logement, les victimes semblent privilégier un hébergement chez un proche. L'hébergement dans des structures spécialisées représente 4% des cas étudiés.

Vous êtes-vous senti(e) en sécurité après l'intervention des gendarmes ?



78% des victimes interrogées estiment se sentir en sécurité après l'intervention des gendarmes (Cf. analyse ci-dessous). Ce résultat est en baisse de 5 points par rapport à 2020.

Ils sont intervenus très rapidement, ont fait attention à la présence de mon enfant de 10 ans qu'ils ont isolé et ont pris soin de moi qui était en état de choc et de détresse. Ils ont emmené mon mari à la brigade (placé en garde à vue) ce que je ne voulais pas vraiment.

Une cinquantaine d'observations ont été recueillies s'agissant des raisons expliquant le manque de sécurité ressenti par les victimes à l'issue d'une intervention à domicile. Plusieurs situations sont exposées :

- un stress permanent qu'éprouvent les victimes de violences conjugales quant à leur situation ;
- la continuation des faits de violences malgré l'intervention d'une patrouille à domicile ;
- des auteurs non-interpellés sur le moment malgré des violences verbales ou matérielles ;
- la crainte du retour à domicile de l'auteur de violences suite à la levée de la garde à vue quand celui-ci a été interpellé ;
- la non localisation de l'auteur qui a quitté le domicile avant l'intervention de la patrouille.

A noter également que des victimes ont indiqué avoir été extrêmement sensibles au passage d'une patrouille à leur domicile quelque temps après les faits, visant à s'assurer que la victime n'était plus importunée et que la situation s'était apaisée.

Tout s'est bien passé. Les gendarmes m'ont mise à l'aise. Ils m'ont aidé et m'ont permis d'installer une meilleure communication avec mon conjoint. Depuis, nos rapports sont apaisés et nous nous sommes remis ensemble.

Commentaires libres de victimes de violences conjugales : prise de plainte

Je tiens à souligner l'attitude remarquable du gendarme X qui a enregistré, suivie et traité mon affaire.
L'enquêtrice a été très humaine, à l'écoute. Je regrette cependant son manque de nouvelles vis à vis de l'avancée de l'enquête. Sur vos recommandations, je vais prendre attache téléphoniquement avec elle.
Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à me sortir d'une situation compliquée avec mon compagnon. J'ai trouvé une aide précieuse auprès de l'adjudant X qui s'est occupé de son dossier, de l'assistante sociale civile et de l'adjoint au maire de la commune.
Je remercie vos camarades pour leur professionnalisme.
Depuis ma plainte, les faits ont empiré. Il exerce des pressions psychologiques à mon encontre, avec ma fille au milieu. Il conditionne son attitude à mon retrait de plainte. Je vous remercie pour tous les conseils que vous m'avez donnés.
Je trouve que le traitement de l'affaire ne va pas assez vite.
Le gendarme qui m'a reçu a été très correct et gentil. Il m'a donné les coordonnées d'une association de victimes que j'ai contactée. Je regrette d'avoir porté plainte car c'était la 1ère fois que des violences avaient lieu et cela a eu des conséquences sur ma vie puisque je suis séparée désormais de mon mari. Je n'ai aucun reproche à faire à la gendarmerie qui a été très correcte.
Je suis désemparée et très déçue par l'absence d'accompagnement de la gendarmerie. Après que mon conjoint a été contacté, j'ai eu le sentiment d'être abandonnée. De plus, j'ignore les suites judiciaires apportées à mon affaire.
Si le 1er contact avec l'enquêtrice a été froid et que j'ai mal pris ses questions et réflexions, je dois dire qu'elle a ensuite pris le temps de m'écouter et de recueillir ma plainte. Elle a aussi entendu mon fils de 11 ans. Je considère qu'elle a donc fait son travail de manière correcte et sérieuse. J'ai conscience que c'est difficile de faire la part des choses surtout que je n'avais pas de traces des violences physiques, violences qui avaient eu lieu plusieurs semaines auparavant. Mon ex-conjoint a été jugé en 1ère instance et a été condamné. Mais il a fait appel et donc, j'ai l'impression que pour le moment, rien n'est fait au niveau justice. Mon avocate m'a dit que cela pourrait prendre longtemps avant qu'il passe de nouveau au tribunal et je ne suis donc pas rassurée.
Franchement, j'ai été très bien reçue. J'ai senti que mon dossier était bien pris en main. Ma fille de 15 ans a pu s'exprimer. Cela lui a fait du bien et ça l'a rassurée. Le seul point négatif comme je vous l'ai déjà dit, c'est le laps de temps entre le dépôt de ma plainte et la convocation de mon ex-conjoint. Tant qu'il n'était pas convoqué, j'ai vécu dans la peur. Depuis sa convocation, mon ex-conjoint ne me fait plus de problèmes. Je remercie les gendarmes car ils l'ont bien "cadre".
C'est un gendarme un peu jeune qui a recueilli ma plainte. C'était trop mécanique sans sentiments. Je ne me suis pas sentie rassurée après le dépôt de plainte. J'ai tenté de joindre les gendarmes pour le suivi de son dossier mais n'arrive pas à avoir d'informations.
Je n'ai aucune remarque sur le travail de la gendarmerie mais c'est sur l'après...le relogement, l'aide sociale...
J'attends les suites judiciaires à l'affaire.
A mon arrivée, le gendarme était débordé et semblait peu patient. Dans ma situation, c'était gênant. Je le sentais très en colère. Après, tout s'est très bien passé. Il a compris, du coup il a pris le temps de m'écouter et est revenu me voir à mon hébergement d'urgence pour me donner des coordonnées d'aides.
La victime a fait intervenir la gendarmerie de X. Un des trois gendarmes en patrouille a fait des remarques "maladroites" devant mon frère. J'ai trouvé ces propos inappropriés.
J'ai été très bien accueillie par les gendarmes. Je n'ai aucune remarque particulière.
J'ai beaucoup apprécié que cela soit une femme gendarme qui m'entende. L'enquêtrice a été particulièrement à l'écoute et sans jugement. Elle a été très professionnelle.
Je pense qu'il faudrait un peu plus de protection sur les dossiers car un gendarme a divulgué des éléments de mon témoignage à la mise en cause.
J'ai été très satisfaite de l'action de la gendarmerie. A la brigade quand je suis venue déposer plainte, j'avais pris rendez-vous et j'étais accompagnée par Mme X, intervenante sociale gendarmerie. J'ai donc bénéficié d'un traitement privilégié. Je me suis sentie à l'aise lors de mon audition. Le fait d'être entendue par une enquêtrice femme m'a rassurée car certaines questions liées à la sexualité auraient été délicates à aborder avec un enquêteur masculin. L'ISG, Mme X, est une personne exceptionnelle, elle avait tout mis en place en amont. Mon mari a été incarcéré à l'issue de sa GAV et je suis actuellement tranquille et soulagée.
Je n'ai jamais été informée des suites de la procédure. J'ai appris par hasard que la procédure était arrivée au commissariat de X par le père de ma fille. Le père de mon enfant fait courir le bruit que je suis internée.

Je suis globalement satisfaite. Lors de ma plainte mes deux enfants ont été également auditionnés. Alors que moi et mon fils étions entendus séparément, ma fille âgée de 12 ans a patienté plus d'1h30 seule à l'accueil. Je ne l'ai su qu'après, quand je l'ai récupérée, elle était très angoissée.
Je m'interroge si mon mari n'a pas des connaissances dans la gendarmerie de X vu le traitement qui a été réservé à ma plainte. J'ai donné des identités de témoins qui n'ont jamais été contactés.
Je remercie les gendarmes pour la fluidité dans l'accueil. Je me suis sentie comprise et prise en compte. J'ai pu contacter un gendarme en particulier. Cela est rassurant
Cela s'est bien passé. Les gendarmes ont été professionnels. Ils m'ont bien orientée.
Les gendarmes de X sont très bien. Je suis déçue de la décision pénale rendue par le tribunal qui a relaxé l'auteur des faits.
Je ne critique pas l'action de la gendarmerie mais le rôle de l'association qui m'a poussée dans une démarche non souhaitée.
Lors de ma venue à la gendarmerie en juin dernier, objet de votre appel, j'ai été bien reçue mais j'avais refusé de déposer plainte car je craignais les conséquences sur mon couple et mon jeune bébé. J'ai été satisfaite d'être reçue rapidement et que mon ex-conjoint ait aussi été auditionné très rapidement par la gendarmerie avec une transmission immédiate au parquet. En revanche, il n'a rien eu comme sanction et ensuite il a donc pu me harceler. Suite à cela, j'ai donc décidé la semaine dernière de déposer plainte pour harcèlement moral et là aussi, j'ai été bien reçue. Je n'ai rien à redire sur l'accueil à la brigade. L'association d'aide aux victimes qui m'a contactée après ma déposition en gendarmerie, cela ne me sert à rien....
Les gendarmes ont été très corrects et professionnels.
Je regrette la faible condamnation de mon ex-conjoint qui n'a eu qu'un stage de sensibilisation de 2 semaines à faire et une amende de 300 euros. J'ai perdu la garde de mon enfant de 11 mois. Je n'ai pas de remarque particulière à faire sur l'accueil à la brigade de gendarmerie de X et je trouve bien que ce type d'étude existe pour faire bouger les choses.
Ça a été beaucoup trop loin. Ma femme a appelé car nous étions excédés tous les deux. Mais nous étions alcoolisés. Elle a appelé les gendarmes dans le sens de me menacer, mais elle ne voulait absolument pas, ni moi d'ailleurs, que les gendarmes se mêlent de cela. Je suis un "gueulard", mais je n'ai jamais frappé personne. Elle m'a mis un coup de balai mais je ne pense pas que c'était méchant, c'était même mérité. Nous sommes plus traumatisés par les proportions que cela a pris que par ce qui s'est passé ce soir-là.
Je n'ai pas de remarques sur la plainte mais plutôt sur les suites et le suivi qui devraient être améliorés.
Je suis satisfait de l'action des gendarmes qui ont vraiment pris le temps de m'écouter. Ceci m'a permis de faire entendre ma voix dans une situation compliquée où ma conjointe, manipulatrice, déposait plainte également contre moi.
J'aurais effectivement aimé savoir si mon ex-compagnon a été entendu. Cette absence d'information génère de l'angoisse. Je souhaiterais effectivement un suivi au moins sous forme d'un coup de fil pour savoir s'il a été entendu et ce qu'il en advient en termes de remise en liberté ou convocation.
J'aurais souhaité être avertie de la fin de garde à vue et de la remise en liberté de mon conjoint, et non pas 2 heures après qu'il soit rentré au domicile. Je suis très satisfaite du travail et de l'accompagnement réalisé par l'intervenante sociale gendarmerie. Je regrette d'avoir eu affaire à un gendarme féminin dénué d'empathie, qui de surcroît lors d'une reprise de contact avec l'enquêtrice a répondu je vivais cette situation depuis 17 ans et pouvais encore la supporter quelque temps.
Je regrette ne pas avoir eu plus d'informations sur le déroulé de la procédure, sur les différentes options à envisager pour la suite des démarches et des conseils en matière d'avocat. Je pense que l'assistance d'un avocat aurait pu être conseillée dès le départ.
Je suis satisfaite de ma prise en charge lors de mon dépôt de plainte.
Lors de mon dépôt de plainte, ma prise en charge a été satisfaisante et je n'ai aucune remarque. Cependant, quelques temps plus tard mon ex-conjointe a fait intervenir les gendarmes pour des violences que j'aurai exercées sur sa fille. Ces accusations étaient fausses et ont été aussitôt démenties par la fille de mon ex-conjointe. A leur arrivée, j'ai eu l'impression que les rôles s'étaient inversés aux yeux des gendarmes. J'avoue avoir eu peur et être déstabilisé mais je comprends leur attitude et leur positionnement avant d'avoir tous les éléments.
J'ai été très bien prise en charge par les trois gendarmes qui étaient à l'écoute et m'ont réconfortée. Personnels très bien formés pour ce genre d'affaire.
Les gendarmes locaux ont bien cerné notre problématique et se montrent très compréhensifs à notre égard. Je n'ai jamais ressenti de jugement de leur part ni constater une attitude inappropriée.
J'ai été outrée de la façon de parler de l'enquêtrice. Je demande que les gendarmes de l'accueil fassent attention aux termes qu'ils emploient

Je ne me sens pas en sécurité. Mon ex-conjoint a également porté plainte contre moi. J'attends d'être convoquée.
J'ai reçu un bon accueil mais pas d'information sur les suites judiciaires possibles.
Les gendarmes se sont montrés très professionnels et je n'ai rien à dire de particulier. Ils ont pris le temps de me parler et de m'expliquer la situation. Je précise que j'entretiens de très bonnes relations avec le gendarme chargé de mon dossier. La seule chose que je pourrais éventuellement reprocher, c'est que je pense que le gendarme a été influencé par mon ex-conjoint qui est un beau parleur et se montre manipulateur.
Les gendarmes ont fait leur boulot même si au début ça a été compliqué : ils ne voulaient pas prendre ma plainte. Mais après, ça a été et j'ai été très bien accompagné.
La première fois que je me suis présentée à la brigade, j'ai déposé une main courante. J'étais étonnée des réponses de ce gendarme comme notamment " <i>vous l'avez peut-être bien cherché</i> " quand je lui parlais de multiples appels téléphoniques ou messages que je recevais de mon ex-mari. En ce qui concerne mon dépôt de plainte lors de ma seconde venue, j'ai été très bien comprise et satisfaite du travail du militaire en charge de mon dossier.
Je n'ai pas de remarque hormis l'absence d'information sur le suivi de ma plainte.
je regrette de ne pas avoir plus d'information sur la suite donnée à ma plainte. Personne ne m'a rappelé
J'ai deux remarques à formuler : J'aurais souhaité que mon dossier soit traité plus rapidement même si comprends que faisant l'objet d'un harcèlement mais n'étant pas victime de coups, ma plainte n'était pas prioritaire. Ceci dit, j'émets cette remarque car je constate que depuis que mon ex-conjoint a été entendu par la gendarmerie, il ne m'a plus harcelée ni importunée. Je n'ai pas été informée des suites judiciaires concernant ma plainte.
Je suis très satisfaite de l'action de la gendarmerie (affaire toujours en cours au moment de l'appel).
Les enquêtrices sont parfaitement à l'écoute et sans jugement.
Les gendarmes se sont montrés attentifs. Je me suis sentie soutenue. Je suis reconnaissante de l'action de la gendarmerie.
Les gendarmes étaient bienveillants.
L'accueil pour le dépôt de plainte a été très satisfaisant. La gendarme qui m'a reçu a été très compréhensive. Le bémol réside sur le fait que la plainte a été transmise dans un commissariat de police de la ville où réside l'auteur des faits. Je n'ai pas pu savoir auprès de ce service la suite réservée au dossier. Le point positif est que l'auteur ayant eu connaissance de ce dépôt de plainte par une tierce personne a cessé, à ce jour, de me harceler par mail.
Le gendarme a eu une bonne attitude mais il manquait de savoir-faire et d'expérience dans le domaine.
Je suis très satisfait de tous les conseils que m'ont donnés les gendarmes.
J'ai été rapidement prise en compte par la brigade de gendarmerie local. Deux militaires dont un gradé féminin ont suivi avec bienveillance la procédure.
Lors de mon dépôt de plainte, j'ai été auditionnée deux fois par le gendarme enquêteur. Cela s'est bien passé même si, comme je l'ai déjà mentionné, j'ai bien senti que le gendarme qui a pris ma plainte n'est pas spécialiste en violences conjugales (il me l'a lui-même avoué) et qu'il manquait de formation dans ce domaine. Ceci explique sans doute les questions sur mon surpoids et sur mon ressenti sur les insultes subies qui m'ont blessée. Il a été parfois maladroit dans ses questions et expressions. Quand par exemple, je lui ai donné le nom des amies et voisins témoins des violences verbales subies, il en a pris note mais il a quand-même dit qu'il n'allait pas entendre tout le village. Mais je dois avouer qu'il a quand même bien fait son travail. J'ai été mis en relation avec une association d'aide aux victimes qui m'a contactée ainsi qu'avec l'UMJ et l'assistante sociale gendarmerie. Ensuite, deux gradés plus habitués ont pris en compte mon dossier et l'ont suivi. Je suis donc globalement satisfaite du traitement de ma plainte par la brigade de X. Je les contacte fréquemment et ils connaissent bien mon dossier.
Lors de mon dépôt de certificat médical, le gendarme a effectué des remarques sur le fait que le certificat était faux. Aucune confrontation n'a été faite.
Je n'ai pas de remarque si ce n'est la lenteur de la procédure.
Je trouve que le délai a été long entre le dépôt de plainte et l'audition de l'auteur.
Je n'ai pas de remarque par rapport à cette fois-ci, mais, par le passé, je m'étais déjà rendue à la gendarmerie de X pour la même chose et je n'avais pas été entendue. Là, je suis venue accompagnée par une personne d'une association et j'ai pu déposer plainte. Mais je vais aller retirer ma plainte. Ce que je voulais c'est faire un choc à mon mari qui a peur de la gendarmerie. Mais depuis, j'y vais de temps en temps et je vois bien qu'il va mieux, alors je vais revenir à la maison.
Le gendarme qui m'a reçue s'est montré très professionnel et très compréhensif.
J'ai tout dit, j'ai tout débarrassé. L'équipe de X m'a aidé à quitter le domicile. Ça m'a aidé à franchir le pas. J'ai appelé 3 fois le 3919 et j'attends encore que l'on me rappelle.
J'ai vraiment bénéficié d'une très bonne prise en charge, d'un bon accueil et j'ai eu toutes les informations dont j'avais besoin. Je me suis sentie rassurée en partant.

Je n'ai rien à dire de plus. Ça n'a pas été facile car je parle pas bien votre langue et j'ai aussi du mal à comprendre quand on me parle.
J'ai toujours peur de la réaction de mon ex-conjoint. Il n'a toujours pas été convoqué et je ne me sens pas rassurée.
Cela fait 5 ans que je suis en procès avec mon mari, les enquêteurs ont compris que j'étais rompue à toutes les démarches. Je vous remercie de m'avoir appelé, cela rassure.
J'ai été entendu par 4 gendarmes au total. Celui qui a pris ma déposition s'est montré très humain et à l'écoute. Il m'a apaisée. Mais, dans un premier temps, j'ai une affaire à une femme gendarme très sèche qui m'a dit qu'elle avait vécu la même situation. Ça s'est très mal passé avec cette femme, à un point tel que j'ai failli repartir et quitter la gendarmerie. Elle m'a cependant communiqué son numéro de portable mais jamais je ne l'appellerai. Si des faits devaient se reproduire, je ne sais même pas si je retournerais à la gendarmerie. Je vis actuellement une situation difficile car mon conjoint est revenu vivre à la maison et le dossier a été classé sans suite.
Je n'ai rien à dire. Vraiment, c'était super !
L'enquêtrice était très courtoise et très à l'écoute.
Les gendarmes ont fait très bien leur travail.
Je me suis sentie en sécurité grâce aux gendarmes. Ils m'ont particulièrement bien prise en charge et m'ont expliqué beaucoup de choses. J'ai l'intention de faire un courrier pour les remercier. Pour le moment je vis tranquille car le père de mon fils est en prison pour 9 mois.
Je suis très satisfaite de ma prise en charge par vos services. Mon ex-conjoint a réalisé qu'il devait reprendre contact, ce qu'il a fait. Ainsi, aujourd'hui il revoit ses enfants.
J'ai apprécié la rapidité de l'intervention des militaires et je me suis sentie rapidement en sécurité.
Je me suis aussitôt sentie rassurée après mon dépôt de plainte et les explications des gendarmes. J'aurais aimé savoir si mon conjoint possédait une arme, chose qui n'a pas été demandée par les gendarmes.
Je regrette la lenteur de la prise en charge. L'auteur n'a pas été entendu. J'ai été violentée il y a 3 ans mais je n'avais pas souhaité déposer plainte.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. J'ai bien été prise en compte mais je ressens toujours quelques craintes.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. Le gendarme s'est montré aidant.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie et je ne suis désormais plus importunée.
Je me suis aussitôt sentie rassurée après mon dépôt de plainte et les explications des gendarmes. J'aurais aimé savoir si mon conjoint possédait une arme, chose qui n'a pas été demandée par les gendarmes.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. Mon concubin a été convoqué au tribunal et maintenant la situation est apaisée.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. Mon concubin a fait l'objet d'un rappel à la loi. La situation s'est calmée.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. Mon concubin a été convoqué au tribunal. Je me sens désormais en sécurité.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. Mon agresseur a été placé en détention.
S'agissant d'une situation de harcèlement moral, j'ai craint au cours de ma plainte de ne pas être prise au sérieux car je pensais que ma situation n'était pas adaptée au questionnaire d'évaluation du danger et donc que je ne rentrerais pas dans la catégorie des victimes de violences conjugales. Pour moi, les questions figurant sur la grille d'évaluation du danger ne sont pas forcément adaptées à une situation de harcèlement, les réponses proposées sont trop souvent sur un mode binaire ; le questionnaire manque de nuance et n'aborde pas l'historique, ni la fréquence, ni l'évolution de faits. C'est grâce à mon médecin que la situation de harcèlement a pu être confirmée. Je salue la capacité d'écoute de l'enquêteur qui m'a convaincue de poursuivre jusqu'au bout ma démarche et de me faire admettre que je suis une victime de violences conjugales dans une situation de harcèlement.
La prise en charge lors de la plainte est très bien.
J'ai été satisfaite par l'entretien et les militaires ont été compréhensifs.
J'ai apprécié les différents appels des militaires qui à plusieurs reprises m'ont informée de l'évolution de la procédure.
J'ai apprécié la courtoisie du gendarme qui a pris ma plainte.
Je voudrais évoquer le délai entre le dépôt de plainte et la convocation devant le procureur de la république, délai assez long. J'aurais souhaité que la gendarmerie, durant ce temps, reprenne contact avec moi afin de voir l'évolution de ma situation et d'en faire part à la justice. Je souhaitais au départ faire une "main courante". Mais les gendarmes m'ont dit qu'avec ou sans plainte, mes déclarations seraient transmises au parquet. Les locaux de la brigade étaient très petits et n'ont pas permis une audition dans un cadre confidentiel. Une autre personne était entendue à mes côtés. Ce n'est qu'après le départ de l'autre personne que j'ai pu être entendue seule.

Je suis enceinte de 8 mois et fait beaucoup d'allers-retours à l'hôpital car je fais des malaises du fait de ma grossesse. C'est pour ça que je n'ai pas encore pris contact avec l'association d'aide aux victimes dont j'ai les coordonnées.
La victime est satisfaite de la gestion de son dossier par la gendarmerie de X.
J'ai été bien accueillie. Les gendarmes m'ont écouté et m'ont conseillé par la suite.
J'ai été très bien reçue et le gendarme féminin a été très gentil. Je suis très satisfaite.
Le dossier a été très bien géré par les gendarmes de X.
Je tiens à dire que j'ai été bien reçue lors de mon dépôt de plainte mais que cela n'a pas été le cas quelques semaines auparavant lors d'un contact au portel où on m'a dit de repasser ultérieurement. J'avais alors vraiment besoin de soutien et j'en ai souffert. Heureusement, cela va mieux depuis ma plainte. J'attends de savoir ce que cela va donner.
Il serait bien d'avoir plus de suivi.
Le contact a été très humain et le personnel très impliqué et professionnel. Je n'ai pas eu de sentiment de honte à l'issue (notamment si je croisais les gendarmes dans la rue ou dans le cadre de mon activité de commerçante). Je regrette le traitement par la justice en général et notamment dans le cadre d'une autre affaire (harcèlement de mon fils dans le passé).
J'ai bénéficié d'un contact très humain avec la gendarmerie de X, plus compréhensive que mon médecin traitant et le psychologue.
Je me suis sentie en sécurité après le dépôt de plainte. Mais j'avais peur de ce qu'il pouvait se passer à l'issue de la garde à vue. Je suis très satisfaite de la présence des gendarmes. J'ai l'impression d'avoir été sauvée. Pour moi, c'est plus que des gendarmes. Ils ont fait plus que leur travail de gendarme. Je souhaite les remercier personnellement.
Ça c'est très bien passé. Les gendarmes étaient à l'écoute.
J'ai été satisfaite de l'accueil reçu à la gendarmerie. Le fait d'être entendue par un homme ne m'a pas personnellement gêné mais on ne m'a pas laissé le choix et je crois que certaines femmes préféreraient être entendues par une femme, ce serait donc bien de laisser le choix. Les gendarmes m'ont orientée vers l'UMJ de l'hôpital de X et là l'attente a été très longue et, après l'examen par le médecin légiste, j'ai dû ensuite retourner à la gendarmerie. J'ai trouvé donc cela regrettable et long.
Les gendarmes ont été compréhensifs. Mon dépôt de plainte s'est bien passé. Je n'ai aucune remarque particulière
J'ai été très bien reçue à la gendarmerie pour mon dépôt de plainte. C'était le lendemain matin de l'intervention gendarmerie à mon domicile au cours de laquelle mon ex-conjoint a été interpellé de manière mouvementée alors qu'il était armé d'un fusil à canon scié. J'ai été reçue par une enquêtrice dans un bureau isolé mais mon ex-conjoint qui était dans un bureau à côté ou en cellule était agité et hurlait. Il tapait dans les murs. Les gendarmes ont fait attention à ce qu'il ne me voit pas mais j'étais quand même terrorisée ; j'avais peur de le croiser et j'ai fait mon audition à voix basse de peur qu'il m'entende. J'étais donc perturbée, j'ai bien conscience que cela est dû au fait que les locaux de la gendarmerie sont anciens et non adaptés mais j'ai tenu à vous le signaler. A part cela, je n'ai aucun reproche à faire envers l'action de la gendarmerie dans mon recueil de ma plainte.
J'estime que la prise en charge et l'accueil ont été de bonne qualité. L'interpellation rapide de l'auteur m'a permis de me sentir en sécurité et prise réellement en charge. Nous nous sommes engagés à respecter des mesures en attendant la réponse pénale (COPJ prévue pour décembre 2021). Les échanges avec l'enquêteur m'ont également permis de prendre conscience de la situation réelle et de me faire aider psychologiquement. L'auteur s'est également remis en question et semble respecter les engagements pris. Pas de réitération depuis.
J'ai été très bien accueillie. Le gendarme avait une très bonne écoute et il a rassuré mon fils de 6 ans
Les gendarmes ont été très professionnels et très à l'écoute. Tout s'est bien passé. Je n'ai aucune remarque négative.
Les gendarmes ont été très gentils. Ils ont bien fait leur métier.
Je suis très satisfaite de l'action de la gendarmerie. Depuis mon ex-conjoint n'a plus refait ses menaces de mort. Il respecte les directives judiciaires.
Je suis globalement très satisfaite de mon accueil à la brigade de gendarmerie qui s'est très bien passé. Je précise que j'ai été victime de violences psychologiques et verbales de mon ex-conjoint et non pas de violences physiques. Quand je suis venue à la brigade, je souhaitais seulement déposer une main courante car mon ex-conjoint a déjà été condamné pour des violences conjugales avec la mère de ses enfants. Le gendarme qui m'a reçu très bien m'a alors expliqué que je ne pouvais pas faire de main courante mais m'a expliqué qu'il allait procéder à une audition pour un renseignement judiciaire. J'ai donc été entendue et écoutée mais j'ai bien précisé que je ne voulais absolument pas déposer plainte. Je comprends parfaitement mais le souci, c'est que maintenant j'ai l'impression de rien maîtriser et je crains les conséquences de cette audition. J'ai été satisfaite et soulagée d'être entendue et écoutée (de manière très bonne par le gendarme) sur ce que j'avais subi mais en revanche, je ne sais rien des suites et cela provoque de l'anxiété. Par exemple, j'ai demandé récemment à la brigade si mon ex-conjoint avait été entendu ou pas ou alors quand le serait-il et l'on m'a pas répondu à ce sujet. Je crains que les enfants de mon ex-conjoint soient convoqués comme témoins (ainsi que mon fils d'une première union) car ils ont été témoins des violences et cela, je m'y oppose

mais, comme je l'ai dit, j'ai l'impression de plus rien maîtriser. Je précise que je suis venue sur les conseils d'une association d'aide aux victimes dont les coordonnées m'avaient été transmises par la gendarmerie lors d'un appel fait en dehors des heures d'ouverture de la brigade. Le gendarme qui m'a reçu a été très gentil. Il m'a reçu dans un endroit calme et confidentiel mais il y avait un jeune gendarme, sans doute moins expérimenté, qui est venu nous interrompre plusieurs fois pour demander des conseils car il était seul à l'accueil de la brigade. Je comprends mais cela nous a parfois perturbés. On ne m'a pas demandé si je souhaitais être entendue par une femme au début (cela n'aurait pas été possible de toute façon car ils étaient seulement 2 hommes à l'accueil) mais cela m'a un peu gêné quand il y a eu des questions portant sur mon intimité. Le gendarme l'a senti et n'a pas insisté mais à la fin de l'audition, il m'a demandé si je n'aurais pas préféré être entendue par une femme. Je précise aussi que je suis convoquée à l'unité médico-légale pour une évaluation psychologique mais, comme je l'ai dit, je ne souhaitais pas cela en venant à la brigade pour juste signaler des faits. Je vais y aller mais je me sens contrainte et cela m'angoisse. J'ai l'impression d'avoir déclenché un engrenage que je ne maîtrise pas mais, en même temps, je suis soulagée d'avoir eu le courage de signaler les faits.
Je tiens à féliciter les gendarmes qui m'ont accompagnée. J'ai été rassurée par le fait que les enquêteurs m'ont contacté régulièrement. Ils sont également passés à mon domicile dans le cadre de leur service.
J'ai été très bien prise en charge par la gendarmerie. Comme je me suis portée partie civile, je n'ai pas eu besoin de faire appel à une association. C'est le procureur qui m'a demandé de me présenter à un médecin psychiatre.
Le gendarme a bien pris les éléments de preuve prouvant les menaces dont je faisais l'objet. Mon ex compagnon n'a plus envoyé quoi que ce soit depuis mon dépôt de plainte.
J'ai bénéficié de l'écoute de la part de l'enquêteur. Je ne me souviens plus si on m'a proposé d'enregistrer mes coordonnées à la brigade (SIDPP).
Très bonne prise en charge par le gendarme qui a donné des jouets à mon enfant durant l'audition et qui est revenu pendant son jour de repos pour prendre mon audition.
A X, il n'y a pas de dispositif de protection. Depuis la décision de la justice qui lui interdit de rentrer en contact avec moi, je me sens moins en danger et surtout moins stressée.
Je suis très satisfaite de l'action de la gendarmerie (intervention au domicile - prise de la plainte). Je suis rassurée, mon mari n'a pas recommencé les violences.
Ma plainte a bien été enregistrée, c'est l'essentiel.
A la suite de ma plainte les menaces de mort ont cessé.
Au départ les enquêteurs étaient deux, un homme et une femme. Je n'ai pas osé demander à l'homme de partir. Il est parti de lui-même sentant la gêne. Le fait que l'enquêteur soit une femme m'a mise à l'aise. Le discours tenu m'a mis en confiance. J'ai eu l'impression d'être mieux comprise par une femme. Je déplore les suites judiciaires et le manque de suivi de la justice. J'aimerais notamment être informée de la date présumée de sortie de prison de mon ex concubin.
Je suis un peu déçue que ce dossier soit classé sans suite. Bonne action des gendarmes.
J'aurais bien voulu connaître plus tôt la date de convocation de mon ex-conjoint.
Je me suis sentie en sécurité lorsque mon compagnon a été interpellé. Le jour des faits, l'auteur s'est sauvé et n'a pas pu être interpellé sur le moment. Je suis rentrée à domicile avec la peur qu'il s'y trouve. Je remercie les gendarmes de X.
Je remercie la gendarmerie pour son action, sa réactivité et sa compréhension.
Je suis très satisfaite de l'action de vos collègues. Ce sont des jeunes, ils sont très sérieux et humains. Je félicite la gendarmerie, je vous remercie de votre appel.
Je suis très satisfaite par la qualité de l'action de vos collègues.
J'ai dû revenir à la brigade et j'ai été reçue par un gendarme peu professionnel, arrogant et je me suis dit que si cela avait été lui qui m'avait auditionné au départ, je serai partie.
Tout s'est très bien passé. Je n'ai rien à redire sur le travail de la gendarmerie. Ma situation s'est améliorée.
Je pense qu'il ne faut pas juger trop vite de la situation et ne pas faire entrer les gens dans des cases aussi rapidement. Les gendarmes m'ont placé dans cette case pour moi, par "excès de zèle". Ils voulaient me placer comme une femme violentée alors que je ne me considère pas dans ce cas.
Les gendarmes de X sont très bien. Ils sont super accueillants. J'en suis très contente
J'ignore les suites judiciaires de ma plainte. Je n'ai pas été contactée par la suite.
Je suis très satisfaite de l'intervention des gendarmes et de la façon dont ils ont recueilli ma plainte ensuite. Toutefois, j'ai une gendarmerie tout près de chez moi, à moins de 5 minutes et ce sont deux brigades situées à plus de 45 minutes de chez moi qui sont intervenues. J'ai donc attendu près d'une heure et ça m'a paru très long. Mais je suis si satisfaite que je pense me renseigner pour devenir moi-même gendarme.

J'ai apprécié l'intervention. Avant j'étais persécuté et depuis leur venue je suis rassuré. Je les remercie vivement.
J'ai été impressionné par la qualité de l'écoute du gendarme.
L'intervention et le dépôt de plainte m'ont permis de clarifier ma situation de couple ; la procédure m'a permis de prendre conscience de la fin de cette relation et de la nécessaire mise en place d'une médiation pour résoudre sereinement une séparation avec enfant. Je souhaite ajouter que parfois les informations données par les gendarmes sont "bruts" et susceptibles de heurter. L'information est bonne mais la psychologie manque parfois et génère crainte, stress et tension (ex : pour annoncer de l'éventualité du départ de la mère avec les enfants dans le cadre d'une séparation).
Rien de particulier, si ce n'est que n'est pas facile pour un homme de déposer plainte pour des faits de ce genre.
Tout s'est bien passé pour le recueil de ma plainte. Je viens souvent à la brigade pour cette affaire car mon ex-compagne m'accuse de faits que je n'ai pas commis. Suite à ça, j'ai perdu la garde de ma fille. Je suis encore en procédure. C'est le même gendarme qui me reçoit car il connaît bien mon dossier. Je sais que je n'ai jamais fait les actes que l'on m'accuse. C'est vraiment une bonne gendarmerie.
Je suis extrêmement satisfait des gendarmes de cette brigade. Ils m'ont écouté et m'ont conseillé sur ce que je devais faire.
Je suis satisfait de l'action des gendarmes qui me connaissaient déjà et qui ont été très gentils avec moi. Je suis un travailleur handicapé et sous curatelle renforcée. C'est par l'intermédiaire de mon éducateur que je me suis déplacé avec lui à la gendarmerie. Je n'ai pas pris le récépissé ou la copie de mon dépôt de plainte car il ne fallait pas que ma conjointe violente avec moi les trouve car cela l'aurait énervée.
Dans le cadre de mon divorce en cours et des disputes liées à cette séparation difficile, mon épouse me donnait des coups ; je suis plus fort qu'elle et je me refusais de répondre physiquement à ces violences légères. Je ne me suis d'ailleurs jamais senti en insécurité ou en réel danger. J'ai été déçu par mon 1er passage à la brigade comme je l'ai déjà exposé. Le fait d'être un homme rend difficile le dépôt de plainte car il faut avaler sa fierté masculine. Lors de mon deuxième passage, j'ai été très bien accueilli par l'enquêtrice qui m'a vraiment écouté et le fait qu'elle soit une femme n'a pas été un obstacle pour moi. J'ai déposé plainte en avril et en revanche, je n'ai aucune nouvelle de la suite de la procédure. Je suis globalement satisfait de l'action de la gendarmerie.
J'ai apprécié la compétence de la gendarmerie et du gendarme qui a traité et suivi mon affaire.
Accueil très correct de la part de l'enquêtrice.
Je souhaite connaître la suite donnée à ma plainte.
Suite au dépôt de plainte, les gendarmes sont passés régulièrement à mon domicile pour s'assurer de ma sécurité.
Enquêtrice très gentille et à l'écoute.
A ma demande, j'ai été hébergée durant plusieurs mois par une association d'aide aux victimes.
J'ai été entendue par 2 enquêteurs, un homme et une jeune femme tous deux très à l'écoute.
Le gendarme qui a recueilli ma plainte était jeune et peu expérimenté.
Enquêtrice très humaine et à l'écoute.
Très bonne prise en charge de la part des gendarmes.
Les militaires ont été très accueillants et très gentils. Cependant lors du dépôt de plainte, les enquêteurs étaient deux dont un homme ce qui m'a gêné.

Commentaires libres de victimes de violences conjugales : intervention à domicile

Alors que je me trouvais en attente dans un bureau de la gendarmerie, j'ai entendu dans un bureau contigu, le gendarme qui m'avait pris en compte au départ dire "je ne suis pas misogyne mais bon", il a été de suite interrompu par son collègue, ce qui me fait penser qu'il parlait de moi. J'en ai parlé à l'association d'aide aux victimes.
Je ne félicite pas les gendarmes de la brigade de X mais ceux de Y qui ont été très professionnels.
Gendarmes corrects mais situation pas réglée. Les contacts avec l'assistante sociale dans le passé n'a pas fait changer les choses.
Je regrette d'avoir vu ma parole mise en doute quand mon mari a nié en bloc tout ce que je disais ; j'ai eu l'impression d'être décredibilisée, en passant pour une "folle".
Les gendarmes étaient très professionnels. Ils étaient gentils et à l'écoute.
Je suis satisfaite de l'intervention des gendarmes sans plus. C'est la deuxième fois qu'ils viennent chez moi mais ce n'est pas moi qui les appelle. J'ai refusé de déposer plainte. Depuis cette intervention, la situation s'est arrangée, mon mari est très malade.
Suite à l'intervention, j'ai été reçue à la brigade. J'ai apprécié que ce soit une femme gendarme qui m'ait reçue. Par contre, j'aurais préféré ne pas être interrogée avec son enfant dans la même pièce.
Je m'interroge où en est l'affaire car je n'ai pas de nouvelles.
Les deux femmes gendarmes ont été très correctes et à l'écoute.
Je ne suis pas contente car j'ai trop attendu, que ce n'est pas l'unité dont je dépends qui est intervenue, et qu'ils ne voulaient pas, au départ, prendre ma plainte. Ils m'ont dit de revenir le lendemain... Le lendemain, ils m'ont dit de prendre rendez-vous avec l'association X, qui s'occupe de ce genre d'enquête. Je trouve que tout cela est bien trop long et m'a fait perdre beaucoup de temps.
Les gendarmes qui sont intervenus chez moi ont été très corrects. Je n'ai rien à dire mais je précise que je suis sous traitement médical lourd et donc que je n'ai pas toujours des souvenirs précis de cette intervention.
Ma femme avait un problème d'ordre psychiatrique. Nous avons à domicile notre fille de 28 ans, lourdement handicapée physique et mentale. Je pensais que la gendarmerie pourrait faire appel à un médecin pour une hospitalisation sous contrainte étant donné que je ne trouvais pas de médecin disponible. J'ai été complètement dépassé par les événements. J'estime que durant la garde à vue, ma femme n'a pas été respectée. Ce n'est pas un monstre et elle n'aurait jamais dû faire l'objet d'une telle mesure. Durant la GAV, elle a été emmenée deux fois aux urgences et la décision de l'interner d'office aurait dû être prise. Elle a simplement besoin de soins et je regrette infiniment d'avoir composé le 17.
Je n'ai pas été prise au sérieux.
Je voulais faire une main courante mais les gendarmes m'ont forcé à déposer plainte. Mon conjoint à la droit aussi d'être oublié car il s'est soigné et il n'a plus de problème d'alcool et de drogue.
J'ai eu l'impression de ne pas être prise au sérieux du début à la fin. Les conseils qui m'ont été donnés ne m'ont pas été très utiles. Malgré tout depuis la situation s'est apaisée.
Très bonne intervention de la gendarmerie, des militaires très protecteurs et très réconfortants et qui ont été très rapides pour arriver au domicile.
Bonne prise en compte de la situation par les gendarmes qui sont intervenus à domicile et de mon enfant âgé de 4 ans. Les gendarmes m'ont rassurée par leur présence.
Je ne me suis pas sentie gênée par la présence de deux gendarmes masculins qui sont intervenus à mon domicile. Je me suis sentie en confiance et écoutée
Sur des 3 militaires intervenant à mon domicile, le gendarme féminin m'a très mal parlé, ce qui m'a beaucoup choquée.
Les gendarmes n'ont pas agi efficacement. J'aurais voulu un placement en GAV de l'auteur pour me protéger. Je précise que je suis toujours en couple avec lui. Je veux continuer à vivre avec lui.
Je ne suis satisfaite de la première intervention ou je suis restée plus de 30 minutes dehors pieds nus à attendre l'arrivée des gendarmes.
Je veux faire des remarques : j'ai fait plusieurs fois appel aux gendarmes, j'ai déposé plainte plusieurs fois. La brigade qui suit mon dossier est celle de mon ancien domicile dans les X. Après l'intervention objet de votre questionnaire, je suis allée porter plainte le lendemain à cette brigade et je regrette que l'enquêteur qui m'a accueillie n'avait pas eu connaissance de ce qui s'était passé. Il y a un manque de communication entre les brigades ce qui m'a déçu. Le jour de l'intervention, deux patrouilles différentes sont intervenues assez rapidement. Les gendarmes étaient corrects mais j'ai mal pris sur le coup l'intervention d'un des jeunes

gendarmes. Mon mari avait pris la fuite après m'avoir menacée. Un chien du voisinage aboyait et il m'a dit sur un ton léger " c'est ça qu'il vous faudrait pour votre sécurité !". J'étais bouleversée et j'ai mal réagi car il ne connaît pas mon ex-conjoint qui est une force de la nature qui est capable de tuer un chien. Après coup, je pense que le jeune gendarme a voulu détendre l'atmosphère mais il a été maladroit. Ayant eu affaire plusieurs fois à différentes gendarmes, je suis quand même satisfaite globalement mais certains de vos collègues sont maladroits dans leurs propos.
J'aurais voulu leur dire merci car ils ont bien fait leur travail.
D'une manière générale, pas facile pour les gendarmes parce qu'on leur demande beaucoup de choses dans beaucoup de domaines. Ce serait bien d'avoir plus de document d'informations.
Ressenti très négatif, pas sur l'intervention elle-même mais sur les conséquences qui ont suivi les contacts ultérieurs avec la brigade (garde à vue de l'auteur, procédure judiciaire). J'aurais souhaité avoir les coordonnées d'association plus tôt pour être accompagnée.
On a entrepris un divorce à l'amiable. Actuellement, on vit encore sous le même toit et c'est très dur psychologiquement. J'espère que le divorce sera prononcé très prochainement.
Je suis satisfait de l'action des gendarmes. Je les remercie.
J'aurai aimé que les gendarmes se préoccupent du ressenti de mon enfant qui était terrorisé de la scène qu'il venait de vivre.
Je suis satisfaite. Mais durant l'intervention, je me trouvais à l'extérieur de mon domicile avec mon mari. Mes enfants étaient restés à l'intérieur. Ils ont vu mon mari partir sous escorte avec les gendarmes.
Ils ont été très bien, très réceptifs.
Lors de ma présentation à la brigade de X, j'ai été particulièrement mal reçue avec des militaires qui ne voulaient pas prendre ma plainte et ce sont eux qui m'ont envoyé vers la COB de Y où l'accueil a été complètement différent et ils ont traité ma plainte sans aucun problème.
Je trouve qu'ils ont mis beaucoup trop de temps à arriver jusqu'à chez moi (45 minutes). Parfois, j'avais l'impression que les gendarmes prenaient partie pour mon conjoint qui m'avait tapé dessus. Mis à part me dire que je devais prendre mes affaires pour partir, les gendarmes ne sont pas intervenus pour dire à mon compagnon d'arrêter de m'insulter. Ça n'est pas la première fois que les gendarmes ou les policiers interviennent pour moi car à chaque fois, je reviens chez lui, et ça recommence. En fait, je reviens car je suis dépendante financièrement et que je fais des études. Je ne peux pas aller dans un hébergement d'urgence. Donc, je reviens chez lui, et, à chaque fois, ça recommence.
La manière d'agir des gendarmes est admirable. Mais moi, je ne peux pas quitter le domicile avec mes enfants car mon bureau est à domicile et que je n'ai pas assez de ressources financières pour partir avec mes enfants. Je vis un calvaire. J'espère qu'une décision sera rapidement prise pour que mon mari quitte le domicile.
Je n'ai pas d'autres remarques mais je regrette qu'on en soit arrivés là. J'étais au téléphone avec ma mère quand on s'est disputé avec mon petit ami et qu'il m'a tapée. Ma mère a paniqué et elle a appelé les gendarmes. Les gendarmes n'ont pas cherché à savoir, ils ont mis les menottes à mon petit ami et l'ont placé en garde à vue. Mais moi, je ne me sentais pas en insécurité, je ne considérais pas ça comme des violences. Maintenant il est en prison, pas par rapport à ça, mais ça n'a rien arrangé. Et je le regrette ! C'est pour ça que je dis que les gendarmes n'ont pas été très corrects.
Non, je n'ai rien à dire, tout était très bien, mais moi, je l'aime mon mari et je ne veux pas de problèmes. Alors, j'ai retiré ma plainte et j'ai peur qu'au tribunal il soit puni.
Je dois dire que je suis ravie de la prise en charge de ma situation particulière par les gendarmes de X. J'ai eu affaire à de nombreux gendarmes ce soir-là et par la suite à leur bureau où j'ai été entendue et toute l'équipe a été adorable. Ils m'ont beaucoup entourée et j'en avais tellement besoin... Dès le départ, ils étaient extrêmement respectueux, compréhensifs et m'ont rassurée. J'étais honteuse de les avoir dérangés mais ils m'ont déculpabilisée. Grâce à eux, je suis restée dans mon domicile. Mon fils voulait en découdre avec son beau-père, mon agresseur, et là encore, ils ont su le dissuader et trouver les mots pour l'apaiser, et lui conseiller, plutôt, de venir témoigner. Je n'ai rien à dire de négatif, je suis ravie.
Je n'ai aucune remarque si ce n'est que je ne comprends pas très bien pourquoi ce soir-là, ça a été à moi de quitter le domicile. Actuellement, je suis revenue au domicile, car, en plus, j'y travaille. Toutefois, je ne suis pas sereine. J'ai fait une demande de logement, cela fait 2 mois, et j'attends. Mais il est vrai que je me décourage assez vite à chaque fois qu'il faut faire une démarche. Et puis j'ai toujours espoir qu'il change. Je vais reprendre contact avec l'assistante sociale.
Tout s'est bien passé. Les gendarmes m'ont mise à l'aise. Ils m'ont aidé et m'ont permis d'installer une meilleure communication avec mon conjoint. Depuis, nos rapports sont apaisés et nous nous sommes remis ensembles.

Plusieurs points sont à préciser : je signale avoir reçu l'intervention de 8 gendarmes à mon domicile ; outre le fait d'avoir été impressionnée par une arrivée en nombre, j'ai ressenti une mise en doute de mes propos par certains d'entre eux au travers de leur questions et une impression d'exagération de la situation de ma part. Un gendarme parmi eux avait plus d'empathie que les autres. J'avoue avoir été également agressive envers eux quand ils ont parlé d'un retour dans ma région d'origine comme seule solution. J'ai dû argumenter que je travaillais et que mon salaire était plus important que celui de mon conjoint, ce qui était source de jalousie au sein de mon couple. Au final, je regrette avoir dû appeler le 115 pour trouver un hébergement et me retrouver en foyer actuellement. J'ajoute cependant que je bénéficie de l'accompagnement d'une assistante sociale pour une recherche de logement, le bail étant au nom de mon ex conjoint.
Je souhaiterais plutôt évoqué une intervention précédente ayant eu lieu à mon domicile et ne m'ayant pas donné satisfaction. En novembre 2020, j'ai sollicité une intervention gendarmerie au même motif. J'ai informé les gendarmes que j'étais malade de la COVID. Ils ont refusé de rentrer dans mon domicile. J'ai trouvé ce comportement inhumain parce que je voulais montrer l'état intérieur de mon appartement. Je ne me suis pas senti secourue, au contraire, c'est un sentiment d'abandon ajouté à un sentiment de culpabilité. Suite à cela, je m'étais juré de ne plus jamais appeler la gendarmerie. Pour la deuxième intervention (janvier 2021), je ne dois mon salut qu'à l'appel de ma fille qui a composé le 17. Je n'aurais jamais sollicité la gendarmerie, choquée de ma première expérience négative.
Tout était super. Au niveau des violences, c'est pour les perquisitions, ils sont allés dans la famille de mon ex-partenaire et cela me perturbe. J'ai peur de ce que cette perquisition peut engendrer par la suite.
Les gendarmes ont été très efficaces et se sont bien comportés envers moi. Cependant, je réproche qu'ils aient fait mention auprès de mon ex-conjoint, de ma prétendue "faute" étant donné que lorsque celui-ci est entré dans une crise de violence, je n'aurais pas mis à l'abri, dans une autre pièce, comme j'aurais dû le faire, mes deux jumeaux qui avaient un an à l'époque. C'est arrivé très vite avec une forte intensité, et je me suis débrouillée comme j'ai pu.
Je suis très satisfait de l'intervention de vos collègues, très humains et à l'écoute. Suite au rappel à la loi dont a fait l'objet ma concubine, je n'ai pas donné suite à cette procédure.
Les gendarmes ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme. Ils ont été efficace et très à l'écoute.
Je n'ai pas souhaité l'intervention de la gendarmerie ni déposer plainte. J'ai vécu cette situation comme étant intrusive. Les gendarmes m'ont dit que dans le contexte COVID les pompiers avaient sollicité leur intervention. Je n'ai pas aimé le discours d'autorité de la gendarme qui m'a imposé cette procédure. Toutefois je comprends l'action de la gendarmerie.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. La situation est désormais apaisée et il n'y a plus eu de dispute. Je n'ai pas déposé plainte.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie; Toutefois je trouve qu'il y a trop de questions et pas assez d'écoute, ça va trop vite.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. J'ai été recontactée pour la suite donnée à ma plainte.
Je n'ai pas demandé l'intervention des gendarmes. Ce sont les voisins qui ont appelé à cause du tapage et de mes cris. Je n'ai pas voulu déposer plainte lors de ma déclaration. Toutefois depuis leur intervention la situation s'est apaisée.
Je suis satisfait de l'action de la gendarmerie. Ma concubine a été jugée et la situation est apaisée.
Je suis satisfaite de l'action de la gendarmerie. Monsieur a dû faire un stage de prévention des violences conjugales. La situation est désormais apaisée.
Je suis satisfaite du travail des gendarmes. Mon agresseur a été jugé et placé en détention.
J'ai été rassurée par l'action de la gendarmerie même si je n'ai pas déposé plainte. Mon concubin a été convoqué au tribunal.
Je suis satisfaite du travail des gendarmes. A ce jour la situation est apaisée. Mon concubin a suivi un stage de sensibilisation aux violences conjugales et il y a eu un jugement. Nous avons repris une vie commune.
Ils ont été très rassurants et professionnels. Ils ont repris contact tous les 15 jours afin de me rassurer.
S'agissant de violences verbales, je me suis sentie rassurée par l'intervention des gendarmes mais le fait que mon compagnon reste au domicile après leur départ, cela m'a inquiétée.
Je suis très satisfaite de l'intervention des gendarmes qui ont été efficaces et humains.
Très bon ressenti sur la qualité de l'intervention et beaucoup de bienveillance.
J'ai apprécié la mixité de la patrouille ; en effet, le fait d'avoir des enquêteurs de sexe différent intervenant au domicile m'a complètement décomplexé et de ce fait, je me suis senti écouté et pris en compte de la même manière qu'une victime de sexe féminin.

Je souhaiterais davantage d'information de la gendarmerie, notamment en matière de structure d'accueil d'urgence. Pour ma part, j'ai pu bénéficier d'un logement au sein de ma famille. Mais plus tard j'ai souhaité quitté la maison occupée avec son mari : j'ai alors contacté d'initiative une assistante sociale. Elle a pu constater également le manque de structure d'accueil car aucune place n'était disponible et je devais sans cesse rappeler tous les 15 jours pour savoir s'il y avait des vacances de logement.
L'intervention est très satisfaisante. J'ai pu bénéficier de beaucoup d'écoute, d'empathie. J'ai même été recontactée par l'unité une quinzaine de jours après les faits pour prendre de ses nouvelles.
J'ai appelé la gendarmerie. Comme j'ai attendu longtemps, j'ai donc décidé d'aller à pied à la brigade. Lorsque j'ai sonné, on m'a répondu sur le délai d'attente "que voulez-vous que je vous dise, ils vont arriver ; sinon partez de votre domicile". J'ai mal perçu la réponse.
Les gendarmes qui sont intervenus à mon domicile ont été très professionnels tout en étant humains et à l'écoute de mes problèmes.
Il y a des failles dans les procédures post intervention, une méconnaissance du sujet des VIF, un cadre trop rigide et un manque de formation des gendarmes sur le sujet.
Contact avec la brigade parfaite, par contre premier contact avec le COG moyen, qui n'a pas utilisé le ton approprié. Je me suis sentie agressée.
Je regrette que les gendarmes aient pris avant tout ma déposition dans leurs bureaux avant d'appeler une ambulance à 20h30 afin de me faire évacuer sur le CHU; J'ai 3 cotes de fêlées et très mal aux genoux.
Je considère que je n'ai jamais fait l'objet de violences conjugales.
Je souhaite simplement que mon ex-conjoint ne l'importune plus. Je suis pleinement satisfaite de l'intervention des gendarmes qui ont rapidement compris ma situation.
L'enquêtrice aux urgences a raconté "je suis sur une grosse affaire, je dois gérer les enfants" et j'étais juste à côté.
J'ai vraiment apprécié qu'ils arrivent vite.
Je tiens à dire que les gendarmes étaient très biens, très professionnels.
L'intervention a été rapide. Je regrette que mon mari ait été menotté devant mes enfants, mais je suppose que c'est la procédure. Mon mari était agressif, dépressif et dangereux pour lui-même.
C'est la seule fois que j'ai appelé la gendarmerie car je me sentais menacée par mon ex conjoint qui était fortement alcoolisé et qui avait des propos violents et agressifs; je n'ai pas subi de violences physiques. Il était énervé et menaçant et je ne voulais pas qu'il rentre chez moi car ma petite fille de 16 mois dormait et j'avais peur. Plusieurs patrouilles différentes de gendarmerie sont intervenues à mon domicile la nuit du X juin. Les gendarmes intervenants ont toujours été très corrects. Lorsque j'ai fait le 17 la première fois vers 21H 30, l'opérateur a été très gentil et compréhensif. Il a fait intervenir une 1ere patrouille qui est venue, mon ex-conjoint a alors accepté de partir passer la nuit en dehors du domicile familial. Les gendarmes m'ont dit de rappeler le 17 s'il revenait. Lorsqu'il m'a annoncé 1 heure après son intention de retourner chez moi, j'ai appelé aussitôt le 17 et alors un autre opérateur n'a pas été très aimable. Il m'a dit de m'enfermer et qu'il ferait intervenir les gendarmes seulement quand mon conjoint serait devant chez ma porte... J'ai dû appeler une troisième fois pour qu'un opérateur plus aimable fasse intervenir une autre patrouille et que mon conjoint soit emmené en dégrisement...Heureusement qu'il n'a pas défoncé la porte.....!!! J'ai ensuite déposé plainte et mon conjoint est convoqué en justice prochainement. Lors de ma plainte, j'ai été très bien reçue à la brigade du X. C'est à ce moment-là qu'ils m'ont parlé des associations de victime. Nous sommes séparés depuis.
Le jour J, c'était la 4ème fois que je faisais appel aux gendarmes pour des violences subies de la part de mon épouse et de ses enfants. Avec la protection des gendarmes, j'ai pu récupérer mes affaires en sécurité et quitter le domicile conjugal sans heurt. A chaque fois que j'ai fait appel aux gendarmes, ils se sont déplacés. Je n'ai rien à dire. En leur présence, ma femme et ses enfants arrêtent les violences. En revanche, je supporte mal leur regard car comme je disais, j'ai un sentiment de honte. En revanche, quelques jours avant cette intervention, je m'étais déplacé à la brigade, je voulais faire une main courante sans dépôt de plainte et la gendarme féminin a refusé disant que c'était soit une plainte soit rien du tout. Elle m'a mal parlé et m'a demandé ensuite de quitter les lieux de manière brutale selon moi. Je suis actuellement "au vert" dans une autre région et je refuse toujours de déposer plainte contre mon épouse. Je vis en dehors du domicile conjugal alors que je suis propriétaire de la maison. Le divorce est en cours.
L'intervention s'est bien passée. Les gendarmes ont été très professionnels.
Je suis très satisfait de l'intervention de la gendarmerie. Cette intervention à mon domicile a constitué un électrochoc pour moi et ma conjointe. Depuis, la situation est apaisée au sein de notre couple.
Je suis satisfaite de l'intervention de la gendarmerie. Ils ont fait leur travail en interpellant mon mari violent et en le plaçant immédiatement en garde à vue. Le lendemain des faits, j'ai pu déposer plainte sans problème

à la brigade. Le problème, c'est qu'ensuite, je me suis trouvée toute seule dans ma maison qui est isolée en milieu rural. Comme je n'ai pas de permis ni de voiture, j'ai ensuite dû me débrouiller toute seule pour faire mes courses et me déplacer. Par exemple, j'ai dû utiliser un taxi et c'est très cher, heureusement que j'avais de l'argent de côté. Mon mari est ensuite revenu à la maison et je n'ai plus confiance en lui. Il sait que s'il me retouche, il va en prison et nous sommes en train de divorcer. C'est moi qui ait fait les démarches avec une assistante sociale et une association de victimes que j'ai trouvées toute seule sans l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les gendarmes ont été très rassurants et très à l'écoute. L'intervention s'est très bien passée. La seule remarque négative que je pourrais faire concerne la journée du lendemain, soit à l'issue de la garde à vue du mis en cause. Je n'ai été prévenue que très tardivement de sa libération et je n'ai donc pas eu le temps de quitter le domicile avant son retour.

Les gendarmes ont été très compréhensifs. L'intervention s'est très bien passée. Le seul point négatif est que j'ai trouvé la procédure pénale, de la plainte au procès, extrêmement lourde et longue. Aujourd'hui, je n'aspire qu'à une chose : oublier ces moments difficiles. Je pense que si les gendarmes m'avaient informée du processus lors de leur intervention, je n'aurais jamais déposé de plainte.

Les gendarmes ont été très professionnels. L'intervention s'est très bien passée.

3 jours avant l'intervention des gendarmes, je m'étais déplacée à la brigade de X pour signaler que mon ex-conjoint toxicomane en crise (cocaïne) devenait de plus en plus agressif en m'adressant des SMS menaçants. Je n'avais toutefois pas voulu déposer plainte. Le gendarme qui m'avait accueilli avait ouvert une enquête et il avait pris le soin de m'appeler le lendemain pour me demander si tout allait bien en me disant de faire le 17 si je me sentais vraiment menacée. Le soir des faits, mon ex-conjoint m'adresse des SMS virulents et très menaçants et j'appelle le 17 vers 23H 00. Le gendarme au standard prend les renseignements et j'étais persuadée qu'il allait envoyer une patrouille. J'ai attendu une heure en vain. Lorsque mon conjoint est venu devant chez moi, j'étais terrorisée et j'ai fait de nouveau le 17. C'est uniquement à ce moment-là que la patrouille a été activée. Elle est arrivée une demi-heure après le 2e appel. Les gendarmes intervenants ont été super (il y avait le gendarme qui m'avait accueilli 3 jours avant) ; ils ont interpellé mon ex-conjoint qui était armé (fusil à canon scié chargé) en utilisant le Taser. Mon mari s'est rebellé et s'est blessé au poignet en tapant sur les murs de la cellule. Sa garde à vue a été interrompue et il a été envoyé à l'hôpital après son interpellation. J'étais rassurée qu'il soit arrêté mais j'ai de nouveau été terrorisée quand j'ai appris lors de la deuxième nuit qu'il s'était enfui de l'hôpital. Il m'a de nouveau menacée par des SMS. Heureusement, il a été ensuite arrêté rapidement à notre domicile une nouvelle fois par les gendarmes de X. Je m'étais cachée avec mes enfants chez une amie. Les gendarmes intervenants ont été très corrects. Je n'ai rien à dire sur eux. En revanche, je regrette de n'avoir pas été prise au sérieux par l'opérateur du 17 quand j'ai appelé la 1ere fois le soir de l'intervention. Je veux ajouter une autre observation : mon ex-conjoint a été incarcéré à l'issue de sa GAV. Il est sorti de prison il y a 3 jours juste avant votre appel et je trouve complètement anormal de ne pas avoir été avisée officiellement de sa libération. Je sais que cela n'est pas du ressort de la gendarmerie mais je tenais à le signaler. J'ajoute que j'ai été par l'intermédiaire de la gendarmerie contactée par une association de victimes et l'Intervenante sociale gendarmerie qui me suivent ainsi que mes enfants.

Je suis satisfaite de l'intervention de la gendarmerie ; ils ont été corrects et ils ont fait leur boulot en faisant cesser les violences que je subissais et en interpellant mon conjoint violent qui a été immédiatement placé en GAV. Le jour de l'interpellation, j'étais alcoolisée (c'était mon anniversaire et je l'avais fêté) et les gendarmes ont insisté pour que je vienne immédiatement à la brigade déposer plainte. J'ai refusé car j'avais mes enfants chez moi dont un en bas âge. J'ai déposé plainte le lendemain mais, lors de l'intervention, j'aurai aimé que les gendarmes m'informent avec franchise des conséquences de mon dépôt de plainte. Je précise que je suis toujours en couple avec mon conjoint auteur des violences qui ont provoqué l'intervention de mars 2021.

J'ai trouvé l'intervention des gendarmes plutôt longue car ils ont mis 3/4 d'heure avant d'arriver; ils venaient du secteur de X ce qui est très loin. J'habite dans un secteur très rural et c'était au milieu de la nuit ; heureusement que mon mari était parti ; il avait également frappé mes 2 enfants adolescents qui avaient essayé de s'interposer. Je n'ai rien à dire sur l'intervention de la patrouille. Les gendarmes ont été très rassurants, professionnels et surtout dans leur attitude, ils étaient neutres ce que j'ai apprécié par rapport à d'autres interventions. Le lendemain, je suis allé faire une déposition à la gendarmerie et j'ai été entendue ainsi que ma fille et mon fils mineurs tandis que mon mari était placé en GAV. J'ai refusé toutefois de déposer plainte et je ne comprends pas pourquoi il a été condamné à 12 mois de prison avec sursis probatoire de 24 mois. Je n'ai pas un souvenir très précis de toute l'intervention car j'étais sous le choc et donc je ne suis pas très sûre de certaines de mes réponses.

Les gendarmes ont été très gentils et professionnels.

L'intervention s'est très bien passée. Les gendarmes ont été très corrects, à l'écoute et rassurants. Ils ont été très professionnels.
L'intervention s'est très bien passée. Les gendarmes ont été très corrects. Ils m'ont rassurée.
Ils ont été très humains et professionnels.
J'ai apprécié l'action de la gendarmerie. Ils ont été très gentils et très professionnels.
J'avais initialement appelé le 3919 pour signaler que je subissais des violences (une baffe) ; j'étais énervée et ça ne s'est pas très bien passé avec eux. C'est eux qui m'ont dit d'appeler la gendarmerie. Ce que j'ai fait en faisant le 17 mais je ne voulais pas vraiment d'intervention des gendarmes chez moi. Je n'ai rien à dire sur l'attitude des 3 gendarmes de la patrouille qui ont été très corrects et gentils. Ils sont intervenus très rapidement, ont fait attention à la présence de mon enfant de 10 ans qu'ils ont isolé et ont pris soin de moi qui était en état de choc et de détresse. Ils ont emmené mon mari à la brigade (en GAV) ce que je ne voulais pas vraiment. En revanche, le lendemain, je suis allé à la gendarmerie à leur demande pour ma déposition et je me suis sentie jugée sur mon comportement et j'ai mal vécu les multiples questions qui m'ont été posée par le gendarme féminin. Je devais m'expliquer sur mes faits et gestes, mes attitude, mon intimité et j'ai eu l'impression d'être mise en accusation à mon tour. C'était très pénible. Je précise que j'ai refusé de déposer plainte. L'affaire a été classée sans suite et je suis désormais séparée. La procédure de divorce est en cours et mon mari a interdiction de me voir, ce qu'il respecte.
Mon conjoint a été placé en GAV : cela m'a rassurée.
Très satisfaite de l'intervention de la gendarmerie.
Satisfaite par l'intervention rapide des gendarmes et le traitement de l'affaire.
Satisfaite de l'intervention à domicile : intervention rapide, écoute satisfaisante.
Rassurée par l'intervention de la gendarmerie, qui a placé mon conjoint en garde à vue.
Je ne voulais pas déposer plainte. Je voulais que l'intervention des gendarmes fasse réagir mon conjoint sur les faits commis à mon encontre. A l'issue, les gendarmes m'ont conduit chez sa sœur pour la nuit.
Mon conjoint ayant quitté le domicile avant l'arrivée des gendarmes et ceux-ci ne pouvant rester toute la nuit avec moi, j'ai eu peur et suis allée coucher chez une amie.
J'ai été perturbé par le fait que les gendarmes autorisent mon compagnon à faire un bisou aux enfants qui étaient endormis. Les questions sont trop répétitives et j'avais l'impression que j'ai été impliquée dans un engrenage et je n'avais même pas le temps de réfléchir. J'ai été rassurée mais la procédure pénale est très contraignante. On m'a proposé le bracelet anti rapprochement mais je ne savais pas qu'il s'agissait du tout d'un dispositif à gérer à son niveau et l'avoir en permanence sur soi.
Avec ma fille, nous sommes satisfaites de l'action des gendarmes. Je les remercie pour les conseils et les réponses apportées.
Je suis satisfaite de l'intervention des gendarmes qui ont placé mon ex-conjoint en garde à vue.
Je suis très satisfaite par l'intervention de la gendarmerie à mon domicile. Mon conjoint a été placé en garde à vue, ce qui m'a rassuré.
Les premiers intervenants ont été bienveillants et au top. Par contre, lors de l'audition, un gendarme a été odieux. Il a pris parti pour l'auteur. Il a refusé de réaliser les investigations. J'ai écrit au procureur pour dénoncer le gendarme.
J'avais quand même une inquiétude pour la suite. Les gendarmes n'étaient pas au courant de la suite judiciaire.
Les gendarmes m'ont sauvé la vie.
Aucune remarque au moment de l'intervention. Néanmoins, j'ai été par contre troublée au moment de l'audition car j'ai très mal vécu la situation dans la brigade comme si mon affaire était un détail.
Le gendarme était très rassurant et attentif. Très bonne prise en compte.
L'équipe était très bien, a bien apaisé la situation et j'ai pu discuter de tout cela avec mon conjoint. Tout était très bien.
Des fois je suis contente de les voir et des fois non. Là, tout s'est bien passé, mais des fois j'ai des problèmes avec le voisinage. ça n'est pas simple.
Psychologues, intéressants, humains et compréhensifs; j'ai trouvé les gendarmes qui sont intervenus pour moi très bien.
Je suis très satisfaite de l'intervention des gendarmes qui sont très psychologues, calmes et patients avec mon mari qui est odieux. Ce n'est pas la première fois que je les fais venir et ils sont à chaque fois très bien.

Je regrette de ne pas avoir reçu les suites de la procédure sachant que mon agresseur est passé en comparution immédiate hier soir. J'ai appelé aujourd'hui l'enquêteur en charge de mon dossier qui n'a pas pu me dire ce qui avait été décidé pour l'auteur.

Je n'ai rien à dire, tout était parfait, il n'y a rien à dire sur l'intervention des gendarmes : j'ai été écoutée, respectée... pas de soucis.

Mon conjoint a demandé aux gendarmes de faire un dépistage d'alcoolémie sur moi alors que je n'avais pas bu. En plus, ce n'est pas prévu. Je n'ai absolument pas apprécié que les gendarmes acceptent cette demande.

J'ai été très bien prise en charge par les gendarmes.

L'intervention des gendarmes a bien porté ses fruits dans le calme.

Les gendarmes m'avaient indiqué qu'ils appelleraient à l'issue de la garde à vue, ce qui n'a pas été fait.

Je me suis sentie dépassée par les événements. Je n'avais pas l'intention de porter plainte contre mon époux. Les gendarmes sont intervenus à mon domicile alors que je voulais juste déposer une main courante. Ils m'ont dit qu'ils avaient reçu des instructions du procureur. Cette situation m'a beaucoup perturbé. Je suis suivie depuis par un psychothérapeute. Il y a eu un emballement que je ne désirais pas. Mais j'ai été écoutée par les gendarmes.

Questionnaires d'évaluation 2021 des victimes de violences conjugales

1- Date de l'appel :.....

2- Région :.....

3- Groupement :.....

4- Unité contrôlée :.....

5- Victime : ☐ Homme ☐ Femme

6- Prise de contact :

Bonjour Madame, Monsieur, je me présente : je suis je travaille à la région de gendarmerie

Pouvez-vous me répondre librement ?

- Si non : A quel moment puis-je vous rappeler ?

- Si oui : Etes-vous disponible maintenant ? Si non : A quel moment puis-je vous rappeler ?

Le jour/date, vous avez été amené(e) à signaler une situation personnelle difficile à la gendarmerie de (commune).....

Je n'ai pas d'information sur les suites de la procédure qui vous concerne. Je réalise une étude sur la qualité de l'action de la gendarmerie dans la prise en compte des victimes de violences conjugales. Je souhaiterais donc, si vous le permettez, vous poser quelques questions, sans prendre trop de votre temps. Vos réponses seront analysées statistiquement et votre anonymat sera parfaitement respecté.

7- Consentez-vous à répondre au questionnaire ? : ☐ oui ☐ non

7A- Si, oui questionnaire :

☐ Intervention à domicile

☐ Plainte et investigations

I- Plainte et Investigations

A- Accueil et premiers contacts

8- Comment qualifiez-vous le premier contact avec la personne qui vous a accueilli(e) ?

☐ Très satisfaisant

☐ Plutôt satisfaisant

☐ Peu satisfaisant

☐ Pas du tout satisfaisant

9- Comment estimez-vous le temps d'attente avant d'être reçu(e) ?

☐ Plutôt court

☐ Acceptable

☐ Plutôt long

☐ Très long

10 - Avez-vous rencontré des difficultés pour déposer plainte ?

☐ Oui

☐ Non

10 A- Si oui, pourquoi ?

Texte libre

11- Avez-vous le sentiment d'avoir fait l'objet d'une quelconque discrimination en raison de votre sexe, de votre origine ethnique ou sociale, de votre religion ?

☐ Oui

☐ Non

11 A - Si oui, précisez le motif.

Texte libre

B- Recueil de la parole et analyse de la situation

12- Avez-vous été dirigé(e) vers un espace d'accueil calme et respectant la confidentialité ?

☐ Oui

☐ Non

13- Avant l'audition, avez-vous demandé ou vous a-t-on proposé d'être entendu(e) par un enquêteur ou par une enquêtrice ?

☐ Oui

☐ Non

14- Avez-vous été reçu(e) par ... ?

☐ Une enquêtrice / femme

☐ Un enquêteur / homme

15- Cela vous a-t-il gêné ?

☐ Oui

☐ Non

16- Avez-vous reçu une information sur les dispositifs juridiques (avocat, ordonnance de protection,...) pour vous accompagner dans vos démarches ?

☐ Oui

☐ Non

17- Vous a-t-on remis votre récépissé de dépôt de plainte (ou copie de votre plainte) ?

☐ Oui

☐ Non

18- Vous a-t-on expliqué les suites judiciaires pouvant être données à votre plainte ?

☐ Oui

☐ Non

19- Avez-vous eu besoin de reprendre contact avec la gendarmerie ?

☐ Oui

☐ Non

19 A- Si oui, avez-vous eu des difficultés pour joindre le gendarme chargé de votre dossier ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

20- Pensez-vous que votre situation a été bien comprise par l'enquêteur dans tous ses aspects (situation personnelle, contraintes matérielles, hébergement, ressources financières, séparation, enfants ...)?

- ☐ Oui
- ☐ Non

20 A- Si non, pour quelles raisons ?

Texte libre

C- Orientation des victimes

21- A l'issue de votre plainte, est-ce qu'un contact a été pris avec une association d'aide aux victimes?

- ☐ Oui, j'ai pris l'initiative de contacter une association
- ☐ Oui, c'est l'association qui m'a contacté(e)
- ☐ Je suis déjà en contact avec une association
- ☐ Non, aucun contact n'a été pris

22 - Vous a-t-on également orienté(e) vers un médecin, un hôpital ou une unité médico-judiciaire (UMJ) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ J'avais déjà un certificat médical à mon arrivée à la gendarmerie

23- A l'issue de la plainte, est-ce qu'un contact a été pris avec une intervenante sociale en gendarmerie (ISG) ?

- ☐ Oui, j'ai pris l'initiative de contacter l'intervenante sociale
- ☐ Oui, c'est l'intervenante sociale qui m'a contacté(e)
- ☐ Je suis déjà en contact avec une intervenante sociale
- ☐ Non, aucun contact n'a été réalisé

D- Protection des victimes

24- Avez-vous accepté de remplir avec l'enquêteur la grille d'évaluation du danger ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

24 A- si non, pourquoi ?

Texte libre

25- Avez-vous du trouver une solution d'hébergement d'urgence?

- ☐ Oui, je suis allé(e) chez un proche ou une connaissance
- ☐ Oui, les gendarmes ont fait appel à une structure d'hébergement
- ☐ Non, ce n'était pas nécessaire

26- Afin de mieux répondre à un appel d'urgence de votre part, est-ce que les gendarmes vous ont présenté le dispositif de sécurisation des interventions et des demandes particulières de protection (SIDPP) et proposé d'enregistrer vos coordonnées à la gendarmerie ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Déjà réalisé

27- Vous êtes-vous senti(e) en sécurité après votre dépôt de plainte ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

27 A -Si non, pourquoi

Texte libre

E- Conclusion

28- Pour terminer, avez-vous d'autres remarques sur le recueil de votre plainte par la gendarmerie ?

Texte libre

29- Fin de prise de contact

Je vous remercie d'avoir répondu à ces questions.

Je vous rappelle que, si vous en éprouvez le besoin, vous pouvez :

- ✓ Appeler l'enquêteur en charge de votre dossier pour toute question concernant votre procédure ou pour ajouter de nouveaux éléments ;
- ✓ Appeler le 3919 (pour les femmes victimes uniquement) ou le 116 006 pour bénéficier d'un accompagnement et d'une orientation vers les structures sociales, juridiques ou d'aide aux victimes ;
- ✓ Composer le 17 pour toute situation d'urgence ;
- ✓ Vous constituer partie civile pour garantir l'ensemble des droits à l'indemnisation.

30- Observations du contrôleur après le recueil des ressentis de la victime

Texte libre

II- Intervention à domicile

A- Accueil et premiers contacts

8 - Est-ce vous qui avez contacté la gendarmerie ?

- ☐ Oui
- ☐ Non (voisins, famille,...)

8 A- Si oui, comment ?

- ☐ En faisant le 17 (appels d'urgence)
- ☐ En appelant la gendarmerie locale
- ☐ Autres (brigade numérique, SAMU, pompiers, portail signalement violences sexuelles ...)

8 B- Si oui, comment qualifiez-vous ce premier contact ?

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Plutôt satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant
- ☐ Pas du tout satisfaisant

8 C- Si oui, comment estimez-vous le temps d'attente avant l'arrivée des gendarmes ?

- ☐ Plutôt court
- ☐ Acceptable
- ☐ Plutôt long
- ☐ Très long

9- A leur arrivée, les gendarmes qui sont intervenus à votre domicile vous ont paru?

- ☐ Très corrects
- ☐ Corrects
- ☐ Peu corrects
- ☐ Pas du tout corrects

10- Avez-vous le sentiment d'avoir fait l'objet d'une quelconque discrimination en raison de votre sexe, de votre origine ethnique ou sociale, de votre religion ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

10 A - Si oui, pourquoi ?

Texte libre

B- Recueil de la parole et analyse de la situation

11 - Est-ce que des enfants étaient présents lors de l'intervention des gendarmes ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

11 A- Si oui, pensez-vous que les gendarmes ont bien pris en compte la présence de vos enfants ?

- ☐ Oui
- ☐ Plutôt oui
- ☐ Plutôt non
- ☐ Pas du tout

12- Est-ce que les gendarmes vous ont demandé si le conjoint(e) / partenaire violent détenait ou avait accès à des armes ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

13- Vous a-t-on proposé, à l'issue de l'intervention, de faire une déclaration écrite à la gendarmerie ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

14- Est-ce que les gendarmes vous ont communiqué les coordonnées d'associations d'aide aux victimes (document d'information, plaquette, format « carte bancaire », à l'oral,...)?

☐ Oui

☐ Non

C- Orientation des victimes

15- A l'issue de l'intervention, est-ce qu'un contact a été pris avec une association d'aide aux victimes?

☐ Oui, j'ai pris l'initiative de contacter une association

☐ Oui, c'est l'association qui m'a contacté(e)

☐ Je suis déjà en contact avec une association

☐ Non, aucun contact n'a été pris

16- Vous a-t-on également orienté(e) vers un médecin ou un hôpital ?

☐ Oui

☐ Non

☐ J'ai été examiné(e) par un médecin sur place

17- A l'issue de l'intervention, est-ce qu'un contact a été pris avec une intervenante sociale en gendarmerie (ISG) ?

☐ Oui, j'ai pris l'initiative de contacter l'intervenante sociale

☐ Oui, c'est l'intervenante sociale qui m'a contacté(e)

☐ Je suis déjà en contact avec une intervenante sociale

☐ Non, aucun contact n'a été réalisé

D- Protection des victimes

18- Est-ce que les gendarmes vous ont posé des questions sur les facteurs possibles de danger concernant votre situation (faits répétés, alcool, drogue, jalousie...) ?

☐ Oui

☐ Non

19- Avez-vous dû trouver une solution d'hébergement d'urgence?

☐ Oui, je suis allé(e) chez un proche ou une connaissance

☐ Oui, les gendarmes ont fait appel à une structure d'hébergement d'urgence

☐ Non, ce n'était pas nécessaire

20- Afin de mieux répondre à un appel d'urgence de votre part, est-ce que les gendarmes vous ont présenté le dispositif de sécurisation des interventions et des demandes particulières de protection (SIDPP) et proposé d'enregistrer vos coordonnées à la gendarmerie ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Déjà réalisé

21- Vous êtes-vous senti(e) en sécurité après l'intervention des gendarmes ?

☐ Oui

☐ Non

21 A -Si non, pourquoi

Texte libre

E- Conclusion

22 - Pour terminer, avez-vous d'autres remarques sur l'intervention de la gendarmerie à votre domicile?

Texte libre

23- Fin de prise de contact

Je vous remercie d'avoir répondu à ces questions.

Je vous rappelle que, si vous en éprouvez le besoin, vous pouvez :

- ✓ Appeler l'enquêteur en charge de votre dossier pour toute question concernant votre procédure ou pour ajouter de nouveaux éléments ;
- ✓ Appeler le 3919 (femmes victimes uniquement) ou le 116 006 pour bénéficier d'un accompagnement et d'une orientation vers les structures sociales, juridiques ou d'aide aux victimes ;
- ✓ Composer le 17 pour toute situation d'urgence.

24- Observations du contrôleur après le recueil des ressentis de la victime

Texte libre